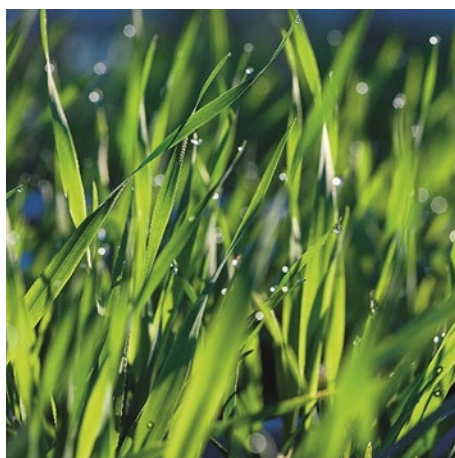


Déclaration de performance

extra-financière 2020 de la Société Pierre Fabre SA



Pierre Fabre

Sommaire



01

Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du Groupe Pierre Fabre

- 1.1 : Modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre p.04
- 1.2 : Cartographie des risques RSE du Groupe p.06
- 1.3 : Démarche RSE du Groupe Pierre Fabre p.10



02

Risques Environnementaux

- 2.1 : Changement climatique p.14
- 2.2 : Impact environnemental de la production p.21



03

Risques Sociaux

- 3.1 : Diversité, gestion des compétences et des talents p.26
- 3.2 : Santé et sécurité des collaborateurs p.28



04

Risque sociétaux

- 4.1 : Achats Responsables p.36
- 4.2 : Sécurité produit p.38
- 4.3 : Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs p.39
- 4.4 : Éco-innovation p.42
- 4.5 : Communication transparente p.44



05

Les Résultats RSE du Groupe Pierre Fabre

- 5.1 : Les indicateurs RSE p.50
- 5.2 : Méthodologie et reporting des indicateurs RSE p.52



06

Rapport de l'organisme Tiers indépendant

p.60



Modèle d'affaires et cartographie des risques RSE du groupe Pierre Fabre

1.1 : Modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre

p.06

1.2 : Cartographie des risques RSE du Groupe

p.08

1.3 : Démarche RSE du Groupe Pierre Fabre

p.10

1.1. Modèle d'affaires du Groupe Pierre Fabre

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Chaque fois que nous prenons soin d'une seule personne, nous rendons le monde meilleur

NOS FONDAMENTAUX

Une gouvernance guidée par l'intérêt général

86 % du capital détenu par la Fondation Pierre Fabre, reconnue d'utilité publique

20 ans d'engagement de la Fondation au service de l'accès aux soins et aux médicaments des populations des pays du Sud

Un projet économique et humaniste source d'engagement pour les collaborateurs

2,3 Md€ de revenus en 2020

9 650 collaborateurs (dont 57 % en France et 43 % à l'international) dans 35 pays

86 % des salariés actionnaires qui détiennent 8,25 % du capital du Groupe

Un positionnement unique associant le meilleur du médical et de la naturalité

Près de 800 études cliniques réalisées en 2020

70 % de nos revenus sont liés à des produits aux actifs issus de la nature

2 ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

Medical Care
43 % des revenus totaux*
2^e laboratoire pharmaceutique privé français

Dermo-Cosmétique & Personal Care
54 % des revenus totaux
1^{er} laboratoire dermo-cosmétique en France et 2^e mondial

2,3 Md€

SOIGNER LE CANCER

UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU SOIN

PRENDRE SOIN DE LA PEAU, DU CHEVEU & DE L'HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

SOIGNER LES MALADIES CHRONIQUES

PRÉVENIR ET SOIGNER LES MAUX DU QUOTIDIEN

Distribution

Des circuits de distribution qui privilégient le conseil et la vente de nos produits par des professionnels de santé confiant au Groupe un lien unique avec les pharmaciens

Écoute des patients & consommateurs

Un dialogue avec les patients & consommateurs sans cesse amélioré par le digital

Recherche & Développement

Une approche partenariale, d'innovation ouverte, pour permettre à de nouvelles solutions thérapeutiques et dermo-cosmétiques d'arriver plus vite sur le marché

LE PATIENT : À SON ÉCOUTE POUR INNOVER AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Production

Plus de 90 % de nos unités produites sur le territoire français et pas de dépendance à l'Asie pour nos actifs pharmaceutiques

Approvisionnement en matières premières

Un savoir-faire dans l'extraction d'actifs végétaux, permettant de fabriquer en interne les principaux actifs de produits réalisant 35 % des revenus de la Business Unit (BU) Medical Care

NOTRE CHAÎNE DE VALEUR

NOS IMPACTS

Patients & Consommateurs

- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement tout au long du parcours de soins (prévenir, traiter et accompagner)
- Transparence et traçabilité des produits permettant une consommation en conscience

Professionnels de santé

- Efficacité, sécurité et qualité des produits s'appuyant sur une expertise médicale
- Accompagnement dans le déploiement d'une approche globale du soin (formation aux nouveaux produits, mise à disposition d'outils et de services)
- Complémentarité des marques/gammes de produits et alignement avec les attentes des consommateurs

Collaborateurs

- Implication dans la transformation et la performance de l'entreprise à travers notamment l'actionariat salarié
- Santé/sécurité, développement des talents, diversité et non-discrimination
- Dialogue social régulier, constructif et apaisé

Territoires d'implantations

- Création et préservation directe/indirecte des emplois sur les territoires
- Contribution à la préservation de l'environnement
- Accès aux médicaments et aux soins de qualité à travers la Fondation Pierre Fabre

*Les revenus totaux comprennent les revenus des activités périphériques (3 %)

Un modèle d'affaires fondé sur un projet sanitaire, économique et humaniste

Avec le Plan de Transformation, le Groupe renforce un modèle d'affaires sans équivalent sur le marché, fondé sur deux activités complémentaires – le médicament et la dermo-cosmétique – dont la crise sanitaire a démontré toute la pertinence.

Des fondamentaux intangibles

Véritable source d'engagement pour les collaborateurs, le modèle d'affaires du groupe Pierre Fabre procède d'une vision profondément humaniste, insufflée pendant six décennies par son fondateur. Alliance du médical et de la naturalité, écoute active des patients et consommateurs pour imaginer les solutions de demain, relation de confiance avec les professionnels de santé... Ces atouts sont une source précieuse de différenciation sur ses marchés.

Grâce à sa double expertise médicale et dermo-cosmétique, le Groupe apporte à ses patients et consommateurs une approche globale du soin – prévenir, traiter, accompagner – sur quatre domaines : les soins de la peau, des cheveux et de la sphère bucco-dentaire, le cancer, les maladies chroniques et les maux du quotidien. Car prendre soin de chacun, c'est être à ses côtés tout au long du parcours de soins.

Une inflexion stratégique, gage de résilience

C'est cet équilibre unique entre médical et dermo-cosmétique que le Plan de Transformation vise à renforcer depuis deux ans. En misant sur la digitalisation, les synergies entre ses diverses activités et l'orientation client (*patient centricity*), cette transformation progressive permet au Groupe, bien intégré à son écosystème, d'identifier et de mieux prendre en compte les tendances du marché. Riche de ses fondamentaux et de ses capacités d'adaptation, le Groupe s'est ainsi montré résilient face à la crise, porté par le succès de ses nouveaux traitements ciblés en oncologie.

Ancré dans sa région d'origine, le Groupe conjugue atouts historiques et agilité renforcée au service des patients, des professionnels de santé et de ses clients. Il s'attache à faire rayonner à l'international ce modèle d'affaires unique et à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes.

1.2 Cartographie des risques RSE du Groupe

1.2.1. Méthodologie

Afin d'identifier les enjeux RSE, le Groupe Pierre Fabre s'est basé sur une analyse de sources documentaires internes (publications et études Pierre Fabre) et de sources documentaires externes.

Les enjeux sélectionnés pour l'évaluation sont les enjeux significatifs déjà publiés par Pierre Fabre ainsi que ceux présents à plusieurs reprises ou pertinents pour l'activité du Groupe dans les sources documentaires externes.

Un comité Pierre Fabre composé de 3 membres du CODIR Groupe, d'un représentant de la Direction de la Communication, du Risk Manager et des membres de GREEN MISSION Pierre Fabre a validé la liste de ces enjeux.

Chacun des 21 enjeux identifiés a été évalué sur une note de 1 à 5 par une vingtaine de parties prenantes

internes pour chaque catégorie d'impact : **impact financier, impact sur la continuité du business, impact sur l'image et la réputation et impact sur la conformité réglementaire.**

La note résultante est une moyenne pondérée. Les enjeux considérés comme prioritaires pour le Groupe Pierre Fabre sont les enjeux ayant une note d'impact pour la performance globale du Groupe supérieure à 3. À ceux-là s'ajoutent 2 enjeux ayant une note d'impact inférieure à 3 mais étant considérés par les membres de la direction générale comme des enjeux également stratégiques (les enjeux RH en lien avec l'équité, la diversité et l'égalité des chances, la gestion des compétences et des talents et l'enjeu sur le changement climatique).



À partir de ces **17 enjeux prioritaires**, le Groupe Pierre Fabre a identifié **11 risques majeurs**. Les risques « gouvernance responsable » et « éthique et conformité » étant traités dans le rapport de gestion, ceux-ci ne seront pas présentés ici. Les 9 risques majeurs présentés dans ce rapport sont :



1.2.2. Résultats

Catégorie du ou des risques	Nom du ou des risques	Définition du ou des risques
Risques Environnementaux	Changement climatique	Risque sur la continuité de l'activité économique si le Groupe n'engage pas d'actions pour s'adapter et lutter contre le changement climatique.
Risques Environnementaux	Impact environnemental de la production	Risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux sur les ressources utilisées, sur les rejets et les déchets.
Risques Sociaux	Diversité, gestion des compétences et des talents	Risque de ne pas attirer, retenir et former des collaborateurs compétents notamment dans le contexte de transformation du Groupe et des mutations du monde qui l'entoure et de ne pas bénéficier des atouts de la diversité en entreprise.
Risques Sociaux	Santé & Sécurité des collaborateurs	Risque de ne pas fournir un environnement de travail sain et sûr et de causer un préjudice sur la santé et la sécurité des collaborateurs.
Risques Sociétaux	Achats Responsables	Risque de violation des droits humains ou de pollution de la part de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.
Risques Sociétaux	Sécurité Produit	Risque de manquement en matière de sécurité des produits pouvant entraîner, par exemple, des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance.
Risques Sociétaux	Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs	Risque que les produits ne soient pas accessibles pour les patients/consommateurs soit en raison de la politique de prix du Groupe, soit en raison de ruptures d'approvisionnement.
Risques Sociétaux	Éco-innovation	Risque d'un manque d'innovation écologiquement responsable pour répondre aux évolutions sociétales de consommation (changement climatique, crise sanitaire...).
Risques Sociétaux	Communication transparente	Risque de mauvaise perception du Groupe de la part des consommateurs par manque de transparence sur la composition et l'impact des produits.

1.3.

La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre

La mise en œuvre de la politique développement durable du groupe Pierre Fabre est définie et supervisée par **GREEN MISSION PIERRE FABRE**, entité et démarche intégrant depuis 2019 le département RSE et Développement Durable du Groupe. L'objectif de cette entité, rattachée à la Direction Générale du Groupe, est de porter toujours plus haut l'engagement de Pierre Fabre en faveur de la naturalité et de l'éco-socio-responsabilité.

" Aujourd'hui plus que jamais, il est du devoir d'un groupe comme Pierre Fabre d'œuvrer chaque jour pour une démarche d'engagement et de responsabilité vis-à-vis de la nature et de la société. "

C'est d'ailleurs ce que nous rappelle la nouvelle raison d'être du Groupe définie en 2019. Le Groupe Pierre Fabre est investi depuis l'origine dans une dynamique de recherche et d'innovation inspirée par la nature : Préservation de la biodiversité à travers le conservatoire botanique Pierre Fabre dans le Tarn et l'arboretum à Madagascar, maîtrise de la chaîne végétale grâce à ses propres terres cultivées en agriculture biologique, développement de l'expertise végétale à toutes les étapes, de la sélection de la graine à l'extraction écologique de l'actif.

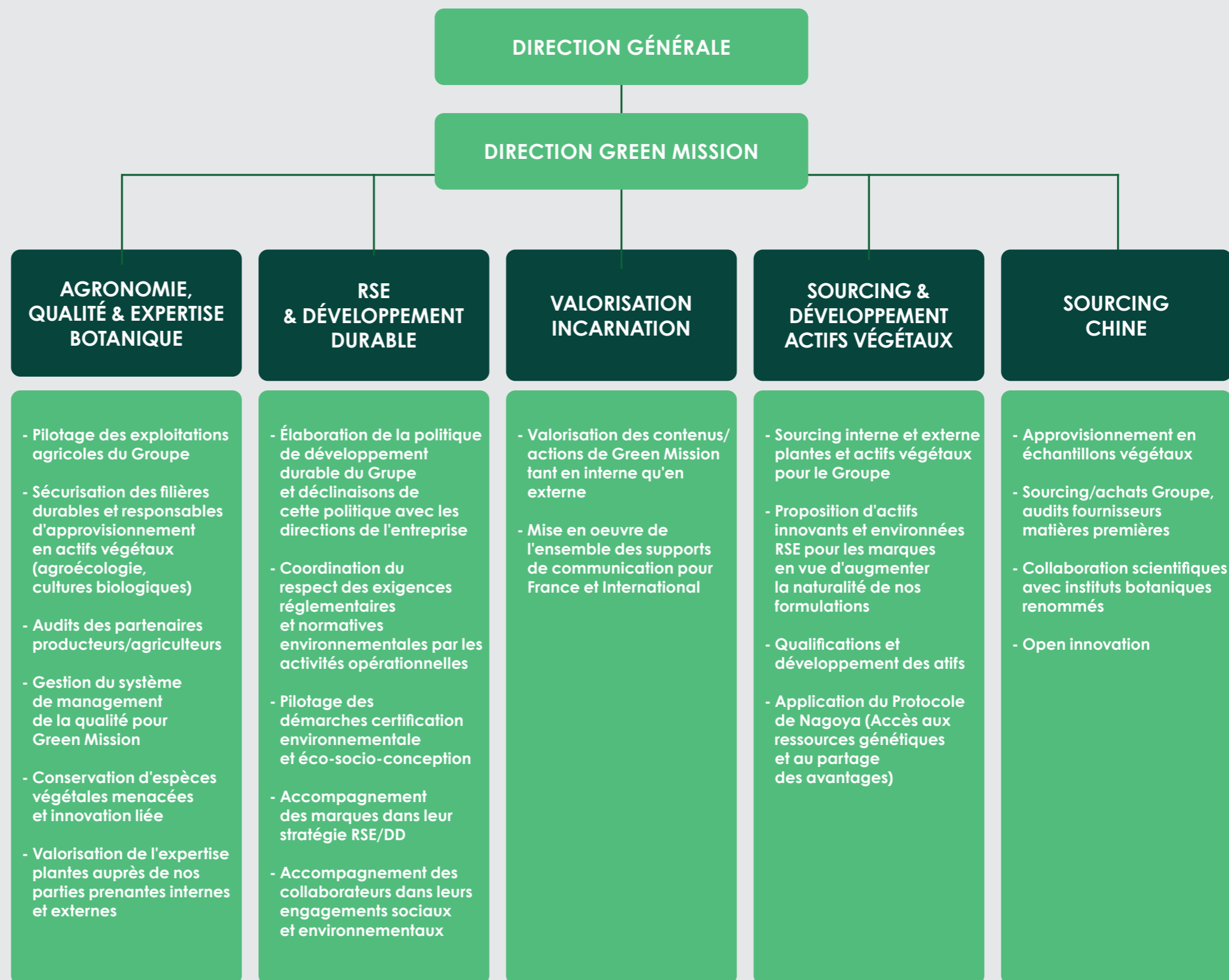
C'est à partir de cet héritage et avec la volonté d'aller encore plus loin dans cette démarche que Green Mission Pierre Fabre a été créée.

Le Groupe Pierre Fabre veut innover « vert et responsable », c'est-à-dire **éco-socio-concevoir** encore mieux ses produits et réduire encore plus son empreinte environnementale. Il veut continuer à enrichir sa connaissance de la nature en valorisant des plantes durablement, en protégeant la biodiversité et en soutenant les populations locales qui en vivent. Il veut approfondir chaque jour sa responsabilité sociale en faveur des hommes et des territoires.

Green Mission Pierre Fabre a pour ambition d'impulser et de soutenir en continu ces engagements, en travaillant à tous les niveaux du Groupe en France et à l'international et en synergie avec tous les départements :

« Cultivons le respect de la nature et des hommes ».

POUR CE FAIRE GREEN MISSION PIERRE FABRE EST ORGANISÉE AUTOUR DE 5 ACTIVITÉS :



Politique RSE du Groupe

La politique RSE du Groupe s'articule autour des **5 enjeux majeurs** de Green Mission Pierre Fabre (Naturalité & Eco-socio-responsabilité), déclinés chacun en Feuilles de Route décrites plus loin dans le document :



INNOVER

durablement en s'inspirant de la nature

PROTÉGER

le patrimoine végétal et réduire l'empreinte environnementale

RESPECTER

ses agriculteurs, ses collaborateurs et ses fournisseurs partout dans le monde

GARANTIR

la qualité de ses produits éco-socio-conçus et l'éthique de ses pratiques

ENGAGER

ses collaborateurs, ses sites, ses filiales, ses marques et ses parties prenantes par le biais d'actions sociales et environnementales

Évaluation de la démarche RSE

Afin de structurer et mesurer la maturité de sa démarche RSE, le Groupe Pierre Fabre a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'évaluation volontaire basée sur la norme **ISO 26000**, norme relative à la Responsabilité Sociétale des Organisations.

Ce processus d'évaluation permet de structurer la démarche selon la méthode du **PDCA** (Plan Do Check Act) et d'évaluer la performance sur l'ensemble des thèmes couverts par la norme internationale **ISO 26000**.

Les thèmes évalués comme les moins performants intègrent automatiquement les chantiers prioritaires de la politique RSE du Groupe Pierre Fabre.

Depuis 2012, la démarche RSE du Groupe est évaluée par un organisme extérieur.

En 2019, une nouvelle évaluation de la politique RSE a été réalisée selon la norme ISO 26000 mais sur le modèle **ECOCERT 26000** porté par l'entreprise Ecocert.

La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre a été évaluée au niveau Excellence par **ECOCERT Environnement** selon la norme **ISO 26000**.

Un an après sa première évaluation par l'organisme **ECOCERT** et l'obtention du **niveau Excellence** (avec un score de 77 %), le groupe a achevé en décembre 2020 l'évaluation de suivi de sa démarche de développement

durable. Cette évaluation de suivi, a été conduite au travers d'entretiens menés par l'organisme avec 84 collaborateurs dans le Groupe sur 4 filiales.

Les points forts qui ont été soulevés sont les suivants :

- › L'appropriation de Green Mission par les collaborateurs et la compréhension des engagements de l'entreprise sur l'environnement
- › La gestion de la crise COVID par le Groupe
- › La nouvelle méthode d'évaluation RSE des fournisseurs, jugée pragmatique et efficace
- › Des retours positifs sur la qualité de vie au travail, l'organisation du travail et les entretiens annuels.

La démarche RSE du Groupe Pierre Fabre a été évaluée au niveau Excellence par ECOCERT Environnement selon la norme ISO 26000.



Risques Environnementaux

2.1 : Changement climatique

p.14

2.2 : Impact environnemental de la production

p.16

2.1. Changement climatique



2.1.1. Définition

Afin de s'adapter et lutter contre le changement climatique, les entreprises doivent créer des produits et des services à faible émission de carbone, réduire l'empreinte carbone de leur fonctionnement, engager les parties prenantes le long de leur chaîne d'approvisionnement pour améliorer la résilience de leurs infrastructures. Elles doivent également réorienter leur stratégie à long terme dans le but d'intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique et réduire durablement leur empreinte carbone.

2.1.2. Politique

En 2020, le Comité de Direction valide la stratégie d'entreprise : le Groupe Pierre Fabre s'engage dans une stratégie de réduction de son empreinte environnementale en s'alignant sur la trajectoire +2°C.

L'objectif de +2°C fait consensus auprès de la communauté scientifique comme plafond à ne pas dépasser si l'on veut empêcher des changements climatiques irréversibles pour la planète qui bouleverseraient notre écosystème existant. Ainsi, les pays industrialisés doivent réduire de plus de 80 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 par rapport à l'époque préindustrielle.

Pour y parvenir, chacun doit définir sa trajectoire en basant la majorité de ses efforts sur la réduction de ses émissions en valeur absolue et en absorbant une partie des émissions résiduelles ne pouvant être évitées. Ainsi pour chaque poste d'émission une trajectoire compatible avec la trajectoire 2°C a été établie.

Dans cette optique, la trajectoire globale à respecter pour le Groupe Pierre Fabre d'ici 2030 consiste à réduire de 33 % ses émissions de CO₂e des scopes 1, 2 et 3 par rapport à 2015.

2.1.3. Organisation

La Direction Green Mission Pierre Fabre pilote la stratégie Carbone globale du Groupe et accompagne les directions en charge de chacun des postes dans le déploiement de cette stratégie.

Les principales directions impliquées sont :

- › Industrie, Packaging, Achats directs et Distribution inclus au sein de la Direction des Opérations,
- › Achats indirects inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques
- › Assurances et Moyens Généraux inclus au sein de la Direction Finance et Affaires juridiques

2.1.4. Plan d'actions

Les émissions CO₂ du Groupe sont réparties de la façon suivante :

- › Les achats représentent environ 50 % des émissions de CO₂ (avec une répartition équivalente entre les achats de services, les achats de packagings et les achats de matières premières),
- › Chacun des postes suivants représente entre 10 et 15 % des émissions de CO₂ : la logistique, les consommations d'énergie, la mobilité (avec une répartition équivalente entre le parc automobile, les trajets professionnels et les déplacements domicile-travail et des visiteurs) et les immobilisations et déchets.

Le Groupe a décliné un plan d'actions par grande thématique en priorisant les plus gros postes d'émissions sur lesquels il peut agir : Packaging, Fret, Energie, décarbonation de la flotte automobile, IT.

2.1.4.1. Réduction des émissions du poste Achats

Les achats de packagings représentent 30 % du poste achats. Depuis 2008, le Groupe Pierre Fabre réalise des analyses du cycle de vie de ses produits. Après 10 années de recul, ces analyses démontrent qu'en moyenne « hors phase d'utilisation des produits », 40 à 50 % de l'impact environnemental proviennent du packaging.

L'une des premières actions emblématiques a été l'intégration de plastique recyclé dans les flacons de shampoing Klorane en 2011.

Afin d'évaluer le profil environnemental de ses packagings et d'activer les bons leviers d'amélioration écologique sans greenwashing, le Groupe a élaboré un guide interne d'Ecoconception des emballages cosmétiques. Ce guide est composé de fiches pratiques qui abordent des problématiques spécifiques et concrètes sur les différentes typologies d'emballages (tube, flacon, ...) et propose des axes d'amélioration.

Depuis 2019, l'ensemble des références packaging de produits cosmétiques ont été évaluées selon ces outils ce qui permet d'avoir une note environnementale pour chacun d'eux et d'activer

les bons leviers pour améliorer le profil écologique de chaque article de conditionnement pour tout nouveau lancement de produit. L'ensemble des packagings de la Business Unit Medical Care est en cours d'évaluation.

Tout nouveau développement produit présente un impact environnemental packaging meilleur que le produit précédent. L'impact environnemental packaging est un critère qui entre dans le choix de la validation des projets par la Direction Générale, aux côtés des critères économiques.

La stratégie d'éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission. Elle est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois.

Les axes de travail sont les suivants :

- › Allègement du poids des packagings,
- › Suppression des éléments d'emballage,
- › Augmentation de la part de matériaux recyclés,
- › Abandon de matériaux fortement carbonés,
- › Augmentation du pourcentage de matériaux recyclables dans les produits vendus,
- › Déploiement de solutions de recharge.

À la différence des achats de packaging, il est plus difficile d'avoir une analyse fine des impacts carbone des achats de services et matières premières en l'absence de nombreux facteurs d'émission pour réaliser les calculs. L'action du Groupe Pierre Fabre se porte par conséquent sur l'intégration du critère carbone dans la sélection de ses fournisseurs afin de s'assurer qu'ils mettent en œuvre une stratégie de réduction de leur empreinte carbone. Dans un premier temps, cela consiste au déploiement de l'évaluation ECOVADIS de ses fournisseurs présentée dans le chapitre 4.1 « Achats Responsables ».

Dans un second temps, sera intégrée une pondération sur le critère environnement composant la note ECOVADIS dans le système de cotation fournisseur. L'année 2021 sera consacrée au déploiement de l'évaluation ECOVADIS de ses fournisseurs et à la définition du processus d'intégration de cette cotation carbone fournisseur.

2.1.4.2. Réduction des émissions du poste Fret

La partie transport représente près de 15 % des émissions de CO₂ du Groupe. Le Groupe agit aussi bien sur le fret amont que sur le fret aval afin de réduire ce poste d'émission.

Concernant le fret amont, le Groupe a toujours favorisé les achats locaux ce qui permet de limiter les distances à parcourir pour les matières et articles de conditionnement nécessaires à la fabrication de ses produits. Le GREEN IMPACT INDEX, outil de cotation RSE des produits du Groupe, décrit au chapitre 4.5 « Communication Transparente », intègre d'ailleurs le critère origine géographique des matières premières qui composent ses formules.

Concernant le fret aval, la priorité du Groupe Pierre Fabre est de limiter l'usage du transport aérien, car bien que la part de l'aérien pour la livraison de ses produits à l'international représente moins de 4 %, cela contribue à plus de 70 % des émissions CO₂ de ce poste. Le Groupe travaille également à l'optimisation des transports routiers en améliorant le taux de chargement des camions : un projet d'optimisation de l'emballage tertiaire permet une optimisation maximale des taux de chargement des camions.

En 2021, le Groupe poursuivra cette politique de réduction des émissions carbone de ses activités logistiques en travaillant également sur une modification du mix énergétique (s'inscrire dans des projets hydrogène régionaux et nationaux) et faire du carbone un critère de sélection de ses fournisseurs.

2.1.4.3. Réduction des émissions du poste Énergie

La consommation énergétique représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (12 % des émissions totales). Depuis plus de 10 ans, le Groupe travaille à la réduction de ses émissions de CO₂ liées à la consommation énergétique au travers d'actions sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments et de ses équipements ainsi que sur la modification du mix énergétique pour augmenter la part des énergies renouvelables. L'ensemble de ces actions sont détaillées dans le chapitre 2.2.4.

2.1.4.4. Réduction des émissions sur les autres postes

2.1.4.4.1. Engagé dans la Mobilité Durable

La mobilité (Trajets professionnels et trajets Domicile-Travail) représente également une part importante des émissions de gaz à effet de serre du Groupe (10 % des émissions totales).

Historiquement, de nombreuses actions ont été menées par le Groupe Pierre Fabre afin d'engager

les collaborateurs vers une mobilité plus verte :

- › Mise en place du covoiturage en 2011 à l'aide d'un site dédié aux collaborateurs français,
- › Places de parking réservées à la gare ferroviaire de Castres pour les collaborateurs,
- › Création d'une gare SNCF à proximité du site des Cauquillous (Lavaur, Tarn) lors du déménagement des activités dermo-cosmétiques en 2000,
- › Mise en place d'une navette bus entre les villes de Castres et Soual pour les collaborateurs travaillant sur le site de production dermo-cosmétique de Soual depuis 1970.

En 2021, une grande étude de mobilité va être réalisée sur la zone géographique Toulouse-Castres-Lavaur qui concentre le plus grand nombre de collaborateurs français afin de définir un nouveau plan d'actions pour verdir encore plus la mobilité domicile-travail.

Des travaux seront également menés pour favoriser l'électrification du parc automobile d'entreprise, limiter les déplacements aériens et augmenter le télétravail.

2.1.4.4.2. Immobilisations et Numérique

Concernant le parc immobilier, le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans des démarches HQE™ (Haute Qualité Environnementale™) qui portent sur la réduction

des impacts environnementaux d'un bâtiment conjuguée à l'optimisation du cadre de vie pour le confort et la santé de l'usager.

Les démarches suivantes ont été réalisées :

- › Des opérations expérimentales NF HQE™ Bâtiments tertiaires et bâtiments industriels en 2012 pour les extensions de l'usine de Soual puis 2014 pour l'extension de l'usine d'Avène
- › Des opérations certifiées pour Avène l'Hôtel (2016- Avène les Bains), Péraudel (2017-Castres), Cauquillous (2018-Lavaur), Equipement sportif (2019-Avène les Bains).

En 2020, le projet d'espace de réunion et de centre médical à Avène était dans une démarche de certification HQE™ Bâtiment Durable qui devrait aboutir au premier trimestre 2021.

Concernant l'impact du numérique, ce dernier se retrouve sous différents postes : achats, consommation énergétique des équipements, immobilisation des outils informatiques.

Il est démontré par différentes études que la consommation d'énergie liée au numérique est en hausse de 9 % par an et qu'il est possible de la ramener à 1,5 % par an en adoptant la « Sobriété numérique » comme principe d'action. Fin 2020, des campagnes de sensibilisation des collaborateurs ont été menées pour les engager sur la voie de la sobriété numérique (cf. chapitre 3.1.4.6.) et le Groupe a adhéré à l'INR (Institut Numérique Responsable).

2.1.4.5. Compensation

Pour agir contre le dérèglement climatique, le Groupe Pierre Fabre est engagé dans différents programmes de préservation de la biodiversité depuis de nombreuses années. Parmi ceux-ci, divers projets de plantations d'arbres ont été déployés depuis 2007. Par exemple, la marque A-Derma est engagée depuis 6 ans dans le projet Climat Local et a planté près de 5 km de haies permettant de stocker ainsi près de 450 tonnes équivalent CO₂ liées à la production annuelle mondiale d'un produit phare de la marque. Le développement de ces haies sera suivi pendant plusieurs années et permettra, au bout de 25 ans, de contribuer à la neutralité carbone du produit.

La marque Naturactive, en partenariat avec Refores'Action, contribue à la restauration

et à la création de forêts ayant pour objectif de renforcer la résilience des écosystèmes et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique : la sélection d'essences adaptées renforcera le peuplement face aux aléas climatiques, maladies, éventuelles attaques d'insectes et fournira habitats et ressources à la biodiversité. Les parcelles, représentant une surface de 10 hectares se situent dans le Parc naturel régional du Haut Languedoc. En 2021, l'objectif du Groupe est de recenser ce qui est déjà réalisé par la filiale France mais aussi sur ses filiales internationales. Enfin, il souhaite engager les filiales de manière plus structurée afin de contribuer à la neutralité Carbone via des puits de Carbone verts, bruns ou bleus.

2.1.4.6. Engagement

Dans la poursuite des engagements en faveur de la biodiversité depuis 60 ans et afin d'être encore plus efficaces et visibles, le Groupe Pierre Fabre a rejoint Act4 Nature France et International.

En signant la charte d'Act4Nature, il participe à une alliance entre entreprises, pouvoirs publics, scientifiques et associations environnementales autour d'une ambition : gagner en visibilité pour protéger, valoriser et restaurer la biodiversité. En rejoignant Act4Nature, le Groupe adhère à des engagements communs et prend des engagements individuels, spécifiques à son entreprise et qui ont été évalués par un comité de pilotage.

Le Groupe a également signé le Manifeste des étudiants pour un réveil écologique qui propose des outils concrets pour aider les étudiants à mobiliser leurs écoles et universités pour mieux se former sur les questions écologiques et aider les jeunes diplômés à choisir un employeur suffisamment engagé dans la transition.

Parce que le défi est immense, il est également de sa responsabilité en tant qu'entreprise d'engager fournisseurs, clients et collaborateurs.

2.1.4.6.1. Engagement des clients

Avec le projet « *Pharmacie Engagée Green* », le Groupe Pierre Fabre embarque dans sa démarche éco-socio-responsable labellisée THQSE® (Très Haute Qualité Sanitaire, Sociale et Environnementale) l'ultime maillon de sa chaîne de valeur, la pharmacie. Déjà 3 pharmacies ont été certifiées en 2020 et une cinquantaine de plus seront accompagnées en France en 2021.

Avec l'agence Primum non nocere®, le Groupe propose désormais aux officines

une solution d'accompagnement pour évaluer et professionnaliser leur impact environnemental, économique et sociétal. Ce 1er outil de management RSE en ligne spécifique au secteur officinal est animé par des experts de la profession et du développement durable. Primum Office guide les officines depuis l'audit de départ jusqu'au reporting annuel, en passant par l'implantation d'objectifs personnalisés et d'indicateurs de suivi avec des propositions d'actions adaptées à chaque pharmacie.

2.1.4.6.2. Engagement des collaborateurs

Afin de réduire son empreinte carbone en adoptant des « réflexes numériques » simples, le Groupe Pierre Fabre propose à ses collaborateurs d'être acteurs de sa feuille de route Carbone à travers des challenges Green IT. En Juin 2020, le Groupe a réalisé un challenge consistant à engager les collaborateurs dans le tri de leur zone d'échange afin de libérer un maximum d'espace de stockage. Il compte poursuivre la sensibilisation autour de cette thématique et réitérer ce type de challenge au niveau national et international au moins une fois par an. Chaque site et filiale a également été accompagné dans une démarche de sélection d'éco-comportements autour d'enjeux phares tels que : l'eau, les déchets,

l'énergie ou encore la mobilité. De petits réflexes en projets un peu plus structurants, une belle dynamique d'initiatives a vu le jour sur 2020 sur l'ensemble des pays qui ont partagé leurs expériences pour fédérer encore plus en interne.

D'autre part, chaque collaborateur est encouragé à s'engager annuellement à travers une action sociale et/ou de protection de la biodiversité. Le Groupe a signé des partenariats avec 3 associations alignées avec sa raison d'être : *Cancer@Work*, la *Fédération Française de la Peau* et *Envol Vert* avec lesquelles des collaborateurs peuvent partager un moment, donner de leur temps et incarner leur conviction.

2.1.5. Résultats

	UNITÉ	2018	2019	2020
Émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2)	Milliers de TeqCO ₂	19,3	18,9	17,2
Part de diminution des émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie par rapport à 2015	%	-4,7 %	-6,7 %	-15,1 %

2.2.

Impact environnemental de la production

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis de nombreuses années sur la diminution de l'impact environnemental de la fabrication des produits. Améliorer l'efficacité énergétique des installations, augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, diminuer la consommation d'eau et limiter les rejets et les déchets sont ses principaux enjeux.



2.2.1. Définition

Toute activité de production peut entraîner un risque de pollution ou d'épuisement des ressources du fait de la non prise en compte des impacts environnementaux des ressources utilisées, des rejets et des déchets.

2.2.2. Politique

La volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet du Groupe et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

En matière d'Environnement, le Groupe veille à réduire son empreinte environnementale et à respecter les obligations réglementaires de chacun des pays dans lesquels il est présent.

Pour y parvenir, différents enjeux ont été identifiés :

» L'internalisation de sa politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Environnement applicables à toutes les entités du Groupe,

» La préservation de l'environnement au travers de plans d'actions de réduction de ses impacts environnementaux.

Le Groupe Pierre Fabre a donc pris en ce sens les engagements suivants :

» Réduire sa consommation d'énergie de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2015 et augmenter sa part d'énergies renouvelables pour atteindre 25 % de consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables d'ici 2025,

» Diminuer sa consommation d'eau de 20 % d'ici 2024 par rapport à 2018,

» Réduire sa production de déchets de 15 % d'ici 2025 par rapport à 2018.

2.2.3. Organisation

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur la politique SSE Groupe animée par trois structures centrales distinctes :

- › La Direction Santé & Sécurité au Travail, intégrée à la Direction des Ressources Humaines
- › La Direction Environnement incluse au sein de la Direction RSE & Développement Durable, intégrée à la Direction Green Mission Pierre Fabre
- › La Direction des Services Généraux et Assurances, intégrée à la Direction Finance et Juridique.

Pour la partie Environnement, la Direction Environnement a pour principales missions :

- › D'établir et de piloter la politique Environnement au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices
- › D'animer les réseaux HSE via, par exemple, le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités du Groupe Pierre Fabre.

La Direction Environnement prend également en charge des missions opérationnelles telles que :

- › Le suivi de dossiers réglementaires des établissements industriels, de logistique, de recherche et développement ainsi que des sites administratifs (19 sites classés « Installations Classées pour la Protection de l'Environnement » ICPE au 31 décembre 2020 en France)
- › La validation de la conformité réglementaire des filières françaises de traitement des déchets
- › L'administration du système d'informations des données environnementales françaises et internationales
- › La consolidation et la communication du reporting des données environnementales.

Une direction HSE au niveau de la Direction des Opérations a été créée fin 2020 afin d'assurer la coordination des directions HSE des sites de production et de distribution, de veiller de la déclinaison de la politique HSE Groupe, de la bonne conduite des plans d'actions associés et suivre les indicateurs de performance.

2.2.4. Plan d'actions

2.2.4.1. Conformité réglementaire

Afin de veiller à la conformité des installations, à la fois en France et à l'international, deux procédures ont vu le jour en 2018.

L'objectif de la première procédure est d'harmoniser les pratiques d'analyse de conformité environnementale. Ceci permet de mesurer l'état de conformité réglementaire de tous les sites du Groupe Pierre Fabre selon un même référentiel par un tiers expert et de mettre en œuvre les actions correctives de mise en conformité le cas échéant.

Cette procédure s'applique :

- › En France à l'ensemble des sites administratifs, de production, de R&D et de distribution soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- › À l'International à l'ensemble des sites de production et de distribution détenus par le Groupe.

L'objectif est de revoir l'intégralité des exigences réglementaires environnementales à minima tous les 3 ans.

En France, afin de nous assurer de la conformité réglementaire des établissements, un outil de veille réglementaire a été mis en place depuis plus de 10 ans. Celui-ci permet de disposer d'une veille spécifique par établissement industriel et de R&D et d'une veille globale pour les sites administratifs sur le périmètre France. Chaque site évalue sa conformité à partir de cette veille spécifique via cet outil. En 2020, chaque établissement a, à minima, réalisé une première revue de ces exigences environnementales par le tiers expert.

De plus, en France, toute exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances,

notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les sites soumis à Autorisation ou Enregistrement (4 sites soumis à autorisation et 4 à enregistrement) font l'objet d'une surveillance de la part de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), les sites soumis à Déclaration avec contrôle (11 sites) font l'objet de contrôles périodiques par des organismes accrédités. Ces audits permettent également de veiller à la conformité réglementaire des sites et de mettre en place des plans d'actions lorsque nécessaire.

À l'international, les sites sont soumis aux réglementations locales applicables en matière d'environnement. En 2019, le site de production du Brésil a réalisé son état de conformité initial via un tiers expert et a reconduit son analyse en 2020.

De plus, la mise en œuvre de l'ISO 14001 sur tous les sites de chimie du Groupe Pierre France et international) et sur 2 sites de production dermo-cosmétiques lui assure également un suivi de conformité réglementaire.

L'objectif de la deuxième procédure est de définir les modalités d'intégration de spécifications techniques et d'exigences SSE (Santé au travail, Sécurité des biens et des personnes, et Environnement) dans les Projets immobiliers et ainsi harmoniser la prise en compte et l'intégration des Exigences SSE et renforcer la démarche de prévention du Groupe en évitant, autant que possible, l'introduction de risques ou en les limitant.



2.2.4.2. Énergie

Comme présenté dans le chapitre 2.1, la consommation énergétique représente une part importante des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Il est donc primordial de mener des actions pour réduire les consommations énergétiques.

En 2020, le Groupe a engagé des travaux afin de définir une stratégie de réduction globale et avoir une vision consolidée des plans d'actions de chaque site. Cette action va se poursuivre en 2021.

Des actions pour améliorer l'efficacité énergétique des installations et bâtiments vont être engagées et le recours aux énergies renouvelables sera accéléré (comme, par exemple, la substitution du gaz par du biogaz, la mise en place de chaudières biomasses, la mise en place de panneaux photovoltaïques, la suppression des chaudières fioul).

Les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique portent, par exemple, sur :

- › Des installations avec le remplacement par des équipements moins énergivores et plus performants (ex : changement de groupes froids), amélioration de l'usage des équipements (ex : réduction des débits et des températures des centrales de traitement d'air (CTA) en fonction des jours travaillés...), récupération d'énergie sur certaines installations (ex : récupération de la chaleur des compresseurs pour l'intégrer dans les CTA...),
- › Des bâtiments avec le changement des éclairages, l'isolation des bâtiments, des démarches HQE.

Concernant le changement de mix énergétique :

- › Depuis 2013, le Groupe Pierre Fabre dispose d'un contrat équilibré avec son fournisseur d'énergie pour la majeure partie des sites français. Il certifie que 100 % de l'énergie électrique achetée est d'origine renouvelable.
- › Pour la production de chaud, les énergies renouvelables sont privilégiées. A titre d'illustrations, le site de production de Soual (Tarn) est alimenté par une chaudière biomasse, celui de Mazamet (Tarn) par une chaudière communale alimentée pour partie avec de la biomasse et le centre de R&D CRDPF (Haute- Garonne) est alimenté par un incinérateur de déchets ménagers.



2.2.4.3. Eau

L'eau prélevée pour les besoins des activités du Groupe provient des réseaux d'eau potable, de forages et de cours d'eau :

- › L'eau de ville est principalement utilisée pour la production,
- › L'eau de forage est principalement utilisée pour la fabrication des produits des sites d'Avène et d'Aréal,
- › L'eau de rivière est principalement utilisée pour le refroidissement de certaines installations et l'arrosage des espaces verts.

Le Groupe Pierre s'engage à diminuer sa consommation d'eau de 20 % d'ici 2024 par rapport à 2018. Afin d'y parvenir, des actions spécifiques sont mises en place visant à réduire la consommation d'eau du Groupe, comme, par exemple :

- › Renforcer la surveillance des réseaux et installations pour améliorer le pilotage de la consommation d'eau (mise en place de compteurs, d'une gestion technique centralisée, etc.)
- › Améliorer les cycles de lavage dans le processus de production.
- › Réaliser des améliorations techniques des équipements et installations pour faire des économies d'eau.
- › Sensibiliser les collaborateurs aux « bonnes pratiques d'utilisation de l'eau ».

2.2.4.4. Effluents

Le Groupe Pierre Fabre porte une attention particulière sur le traitement de ses eaux usées. En effet, de nombreux sites de production disposent de stations de pré-traitement ou de traitement des effluents.

Les rejets d'effluents industriels des sites du Groupe sont traités de trois manières différentes :

- › Stations d'épuration internes : en 2020, 3 usines sont dotées de stations d'épuration internes avec rejet direct dans le milieu naturel après traitement.
- › Stations de pré-traitement interne : en 2020, 4 usines sont dotées de stations de pré-traitement de leurs effluents. Les eaux usées sont ensuite traitées par une station d'épuration biologique externe.
- › Rejet direct dans une station d'épuration communale : 2 sites industriels sont raccordés à des stations d'épuration communales selon des conventions établies avec leurs opérateurs.

Les techniques de traitement mises en œuvre sont revues afin d'optimiser les traitements réalisés de manière préventive ou dès que cela est nécessaire (par exemple, ajout d'équipements afin d'abaisser les paramètres en sortie de traitement, travaux afin d'augmenter la capacité de traitement, etc.). En 2020, nos 2 sites de production dermo-cosmétique ont mis en place des filtres au charbon actif afin d'améliorer les rejets en Demande Chimique en Oxygène (DCO) dure (le rendement épuratoire des 2 stations est au-dessus des 99 %).

2.2.4.5. Déchets

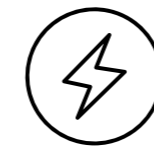
La réduction et la valorisation des déchets sont l'un des objectifs environnementaux majeurs pour le Groupe. Les pistes (réemploi, recyclage, compostage, valorisation énergétique) sont systématiquement explorées afin de maximiser la valorisation des déchets.

En France, la gestion des déchets industriels, de logistique et de R&D fait partie de contrats Groupe issus d'appels d'offres. Une vigilance particulière sur la valorisation de ces déchets est apportée lors de la sélection des prestataires. De plus, depuis près de 15 ans, la traçabilité des déchets est assurée via un système informatisé permettant d'avoir une traçabilité des prestataires, de la quantité et de la destination des déchets. A l'international, chaque site industriel possède son propre mode de gestion des déchets en fonction des contraintes de son territoire.

Le Groupe s'engage à réduire sa production de déchets de 15 % d'ici 2025 (par rapport à 2018) en limitant notamment le gaspillage, en augmentant le réemploi et pratiquant le don de ses invendus dès que cela est possible.

2.2.5. Résultats

Les résultats présentés ci-dessous et concernant l'année 2020 sont à considérer au regard du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 et à la baisse d'activité induite dans certaines unités du groupe.



Énergie

	UNITÉ	2018	2019	2020
Consommation totale d'énergie	GWh_{ef}	190	185	171
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique	%	5,1 %	5,7 %	5,3 %

**GWh_{ef} = GWh d'énergie finale*



Eau

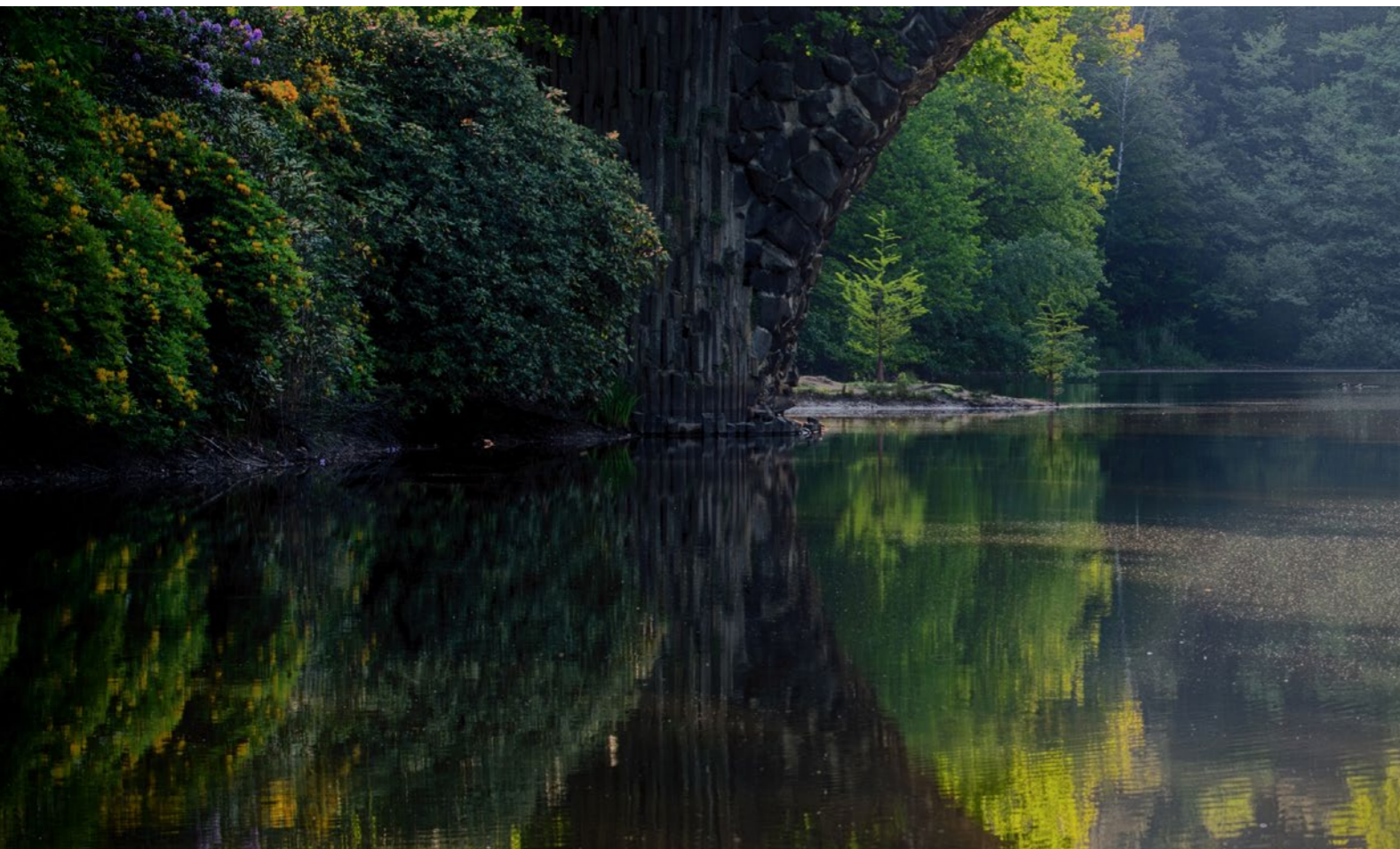
	UNITÉ	2018	2019	2020
Prélèvement total d'eau	Milliers de m³	698	643	601



Déchets

	UNITÉ	2018	2019	2020
Quantité totale de déchets produits	Milliers de tonnes	17,6	17	15,1
Part de déchets produits valorisés	%	76	78	76
Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018	%	-	-3,6 %	-12,6 %

Les déchets issus des activités de production, de chimie, de logistique et de R&D sur le périmètre France, ainsi que le site d'Aréal à l'international représentent près de 15 milliers de tonnes de déchets en 2020. À noter que certains déchets spécifiques (déchets de fluides frigorigènes par exemple) dont les quantités sont faibles ne sont pas inclus dans le périmètre de cet indicateur.





Risques Sociaux

3.1 : Diversité, gestion des compétences et des talents

p.22

3.2 : Santé et sécurité des collaborateurs

p.25

3.1 Diversité, gestion des compétences et des talents



3.1.1. Définition

La pérennité et le succès du business reposent sur la capacité du Groupe Pierre Fabre à attirer les talents et à développer le capital humain tout au long du parcours professionnel. Sa présence sur les différents secteurs d'activité dermo-cosmétique, dermatologique et pharmaceutique offre un panel d'emplois très large en recherche et développement, production et distribution, commercial, marketing, digital, data management, finance, ressources humaines pour tout profil (médecin, pharmacien, expert scientifique, commercial, marketeur...).

3.1.2. Politique

La politique des Ressources Humaines du Groupe Pierre Fabre s'inscrit dans la volonté de son Fondateur « d'associer un projet social à un projet économique ». Outre les compétences techniques, le Groupe Pierre Fabre valorise la dimension humaine dans chacun des métiers du Groupe alliant ouverture d'esprit, rigueur et sens du résultat.

Ainsi la politique des Ressources Humaines du Groupe Pierre Fabre est fondée sur les piliers suivants :

- › Attirer et développer les talents.
- › Reconnaître et valoriser les performances.
- › Renforcer et maintenir élevé l'engagement des employés.
- › Assurer un environnement de travail sûr et sain.
- › Développer le leadership à tous les niveaux de hiérarchie.
- › Fournir des services RH agiles centrés autour des attentes des managers et collaborateurs.

Confronté à l'évolution de plus en plus rapide de son environnement économique, réglementaire et concurrentiel, le Groupe Pierre Fabre a la volonté de favoriser et faciliter la mobilité des collaborateurs et par là-même leur évolution professionnelle illustrant ainsi l'accord 2016 sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Le Groupe Pierre Fabre déploie également une politique formation robuste pour assurer le développement des compétences et des talents de ses collaborateurs, en France et à l'international.

Par ailleurs, le Groupe Pierre Fabre a engagé de nombreuses mesures en faveur de l'égalité de traitement de ses collaborateurs, dans leurs différents pays d'implantation.

Lutter contre toutes les formes de discrimination au sein de ses établissements constitue une préoccupation majeure du Groupe. C'est ainsi que la Charte Ethique du Groupe contient des dispositions relatives au respect de l'égalité homme-femme, des personnes en général et de la vie privée à l'effet de garantir un cadre de travail agréable et respectueux des individus.

De plus, depuis 30 ans, le Groupe Pierre Fabre s'engage également dans l'intégration et l'emploi des personnes en situation de handicap. Insérer, maintenir dans l'emploi et former les personnes en situation de handicap sont au cœur de ses priorités. Cette volonté de concilier à long terme sa politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés s'est pérennisée au travers de dix accords d'entreprise conclus dès 1989. Des engagements successifs qui témoignent d'un effort continu à associer au développement du Groupe des personnes reflétant la diversité de la société. Cette forte implication se traduit en France par des taux d'insertion de travailleurs handicapés bien au-delà des obligations légales de 6 %, puisqu'en 2019 le taux était de 7,2 %, alors que la moyenne nationale se situe aux alentours de 4 %.

3.1.3. Organisation

La direction Talent Management a pour objectifs de définir et déployer la politique globale de Talent Management : marque employeur, talent acquisition, évaluation, talent management (fidéliser, développer) mais aussi de piloter le vivier de Talents et le pilotage des recrutements.

La direction Organisation & Développement a pour objectifs d'élaborer et de piloter la politique compétences :

- › Identification des compétences nécessaires au déploiement de la stratégie du Groupe et aux évolutions de l'environnement et des métiers
- › Adaptation des organisations pour accompagner les orientations stratégiques du Groupe
- › Élaboration de programmes de développement des compétences et conception des programmes de formation associés

Pour servir ces enjeux, la direction Organisation & Développement réunit des équipes spécialisées dans l'organisation, le workforce planning, l'ingénierie et la conception pédagogiques et développe des partenariats étroits avec ses clients internes pour mieux connaître mieux les besoins et les identifier précocement.

Enfin la direction Relations Sociales et Santé et Sécurité met en œuvre le dialogue social, pilote la politique de santé et sécurité (présentée dans le chapitre 3.2.) et anime le déploiement de mesures de QVT (Qualité de Vie au Travail) et de diversité.

En 2020, afin de structurer la démarche QVT et diversité dans sa globalité, un poste de QVT manager incluant la diversité et l'inclusion a été créé.

3.1.4. Plan d'actions

De grands programmes de formation en cohérence avec les enjeux du Groupe (digital, pratiques commerciales, ways of working, etc.) sont déployés.

En 2020, les 2 thématiques, management et marketing ont concentré les efforts de formation. Ces programmes permettent d'accompagner, collectivement et dans la durée, la montée en compétences, en proposant des ressources multiformats (e-learning, vidéos, articles, ateliers présentiels, etc.). En parallèle, sont adressées des formations liées aux réglementations des périmètres d'activités du Groupe.

En 2020, la crise sanitaire COVID-19 a nécessité de :

- › Renforcer la digitalisation des ressources formation entamée depuis plusieurs années. Ainsi, plus de 600 parcours e-learning, accessibles en toute autonomie, sont disponibles ;
- › Aménager les dispositifs formation présentiel en classes virtuelles pour assurer la continuité d'activité et le maintien du développement des compétences ;
- › Accompagner les collaborateurs dans ces changements forts et soudains, en proposant des ressources telles que « animer des réunions à distance », « animer une classe virtuelle », « Bonnes pratiques du télétravail », « remote detailing », ... ressources qui ont été déployées entre mars et avril 2020.

Au-delà de la nécessaire adaptation à la crise sanitaire, l'écosystème de la formation évolue (digitalisation, nouveaux modes de travail, ...) et nécessite un « Penser la Formation autrement » : Learner centricity, communauté de formateurs internes métiers, auto-formation, CPF (France), ... initié depuis 2019.

Fin 2017, le Groupe et les partenaires sociaux ont négocié et signé le 10ème accord triennal, en faveur de l'emploi des personnes en situation de Handicap. Cet accord a fait l'objet d'un agrément par la Direccte courant 2018.

En 2020, le Groupe s'est engagé aux côtés de l'association Diversidays à l'occasion du programme « DéClics Numériques ». Ce programme s'adresse aux jeunes issus de la diversité pour les aider à accéder aux métiers du numérique. Plusieurs collaborateurs de nos équipes Ressources Humaines et Digital se sont mobilisés pour accompagner les participants à construire leur projet professionnel via des ateliers pratiques et à travers la mise en place d'un programme de mentorat.

La Direction Relations Sociales élabore et déploie des dispositifs visant à améliorer les conditions de travail dans l'ensemble des implantations du Groupe. Depuis 4 ans, de nouveaux modes de travail comme le télétravail se développent dans de nombreux pays du Groupe : en 2019, plus de 30 % des filiales avaient mis en place des politiques de télétravail. Ce bilan positif montre que ce dispositif répond à l'ambition poursuivie d'améliorer la qualité de vie au travail, garantir à chacun un meilleur équilibre vie professionnelle - vie personnelle et réduire aussi l'empreinte carbone ou écologique. En 2020, la pandémie COVID-19 a entraîné un recours important au télétravail sur le périmètre global de l'entreprise.

3.1.5. Résultats

Effectifs

	UNITÉ	2018	2019	2020
Effectif total	Nombre	11 236	10 872	10 081
Part de salariés en France	%	56,4	55,9	55,5
Part de salariés à l'international :	%	43,6	44,1	44,5
• dont en Afrique/Moyen Orient	%	3,6	5	5,2
• dont aux Amériques	%	10,3	10,2	8,9
• dont en Asie/Océanie	%	7,7	6,4	6,1
• dont en Europe (hors France)	%	22,0	22,5	24,3

Formation (Périmètre France uniquement)

	UNITÉ	2018	2019	2020
Nombre de salariés formés	Nombre	5 559	6 191	5 357
Nombre d'heures de formation	Nombre	175 122	103 422	92 391
Part des collaborateurs formés (présents au 31/12)	%	ND*	96	87

*ND = Non disponible

Le nombre de personnes formées et le nombre d'heures de formation a diminué en 2020 notamment en raison de la pandémie. Mais grâce à la digitalisation sous différents formats tels que les classes virtuelles ou le e-learning, de nombreuses formations ont pu être maintenues.

	UNITÉ	2018	2019	2020
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	%	42,8	38,9	38,9
Part de femmes au sein du Comité de Direction	%	12,5	28,5	28,5
Part de femmes au sein des Comités Exécutifs des branches d'activités du Groupe	%	33,3	34,1	35,1

	UNITÉ	2018	2019	2020
Taux d'insertion de travailleurs handicapés	%	7,14	7,22	ND*

*ND = Non disponible

En raison de la pandémie, des délais supplémentaires ont été accordés pour transmettre les éléments nécessaires au calcul du taux d'insertion de travailleurs handicapés 2020. La donnée 2020 était indisponible à la date de publication du rapport.

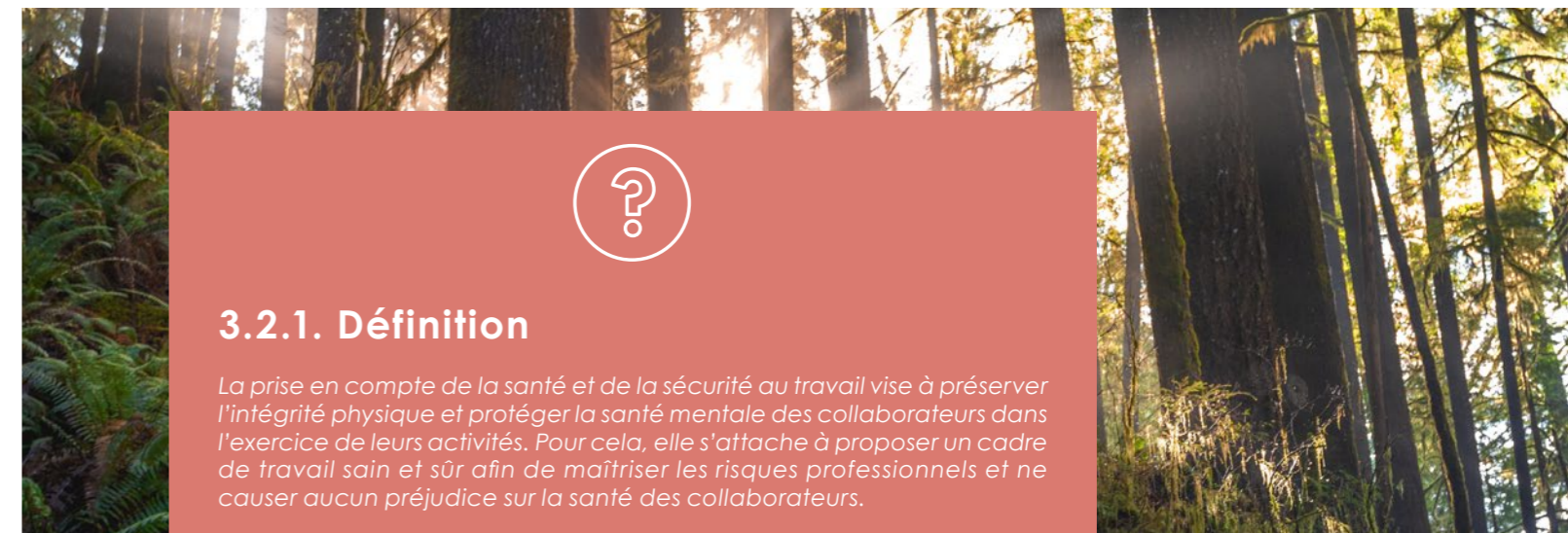
Part de femmes au sein des instances dirigeantes

Taux d'insertion de travailleurs handicapés

3.2. Santé et Sécurité des collaborateurs

La mission du Groupe Pierre Fabre qui est d'apporter des réponses sûres et efficaces dans le domaine de la santé et de la dermo-cosmétique, impose naturellement de placer la santé et la sécurité de ses collaborateurs comme de toute personne intervenant sur ses implantations au cœur de ses préoccupations.

Cela passe par une maîtrise de l'exposition aux risques professionnels dans toute la diversité de ses activités, que ce soit, notamment, dans la manipulation d'agents chimiques sur les sites de recherche & développement ou de production, dans les problématiques de port de charges et d'ergonomie sur les sites de logistique ou encore le risque routier pour les collaborateurs des réseaux.



3.2.1. Définition

La prise en compte de la santé et de la sécurité au travail vise à préserver l'intégrité physique et protéger la santé mentale des collaborateurs dans l'exercice de leurs activités. Pour cela, elle s'attache à proposer un cadre de travail sain et sûr afin de maîtriser les risques professionnels et ne causer aucun préjudice sur la santé des collaborateurs.

3.2.2. Politique

Comme évoqué dans le chapitre 2.2.3., la volonté du Groupe Pierre Fabre en la matière s'exprime au travers de sa politique Santé, Sécurité, Environnement Groupe (politique SSE Groupe), définie en cohérence avec le projet du Groupe et sa stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et formalisée dans un engagement signé par la Direction Générale.

Cette politique SSE Groupe animée par trois structures centrales distinctes :

- » La Direction Santé & Sécurité au Travail ; intégrée à la Direction des Ressources Humaines,
- » La Direction RSE & Développement Durable ; intégrée à Green Mission Pierre Fabre, entité en charge de la politique RSE du Groupe mais aussi des problématiques Environnement,
- » La Direction des Services Généraux et Assurances ; intégrée à la Direction Finance et Juridique.

En matière de Santé & Sécurité, elle porte un volet spécifique matérialisant l'objectif principal

de proposer un cadre de travail sain et sûr en prévenant la survenance des accidents du travail, les blessures et les maladies professionnelles.

Elle cible notamment différents enjeux :

- » La préservation de l'intégrité des collaborateurs à travers un plan d'actions visant à prévenir et réduire les risques professionnels, dont la gestion de la crise COVID-19 qui s'est imposée au Groupe dès le début de l'année 2020,
- » Le renforcement de la culture sécurité dans toutes les lignes managériales pour favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges, de sensibilisations facilitant ainsi l'appropriation des règles, outils et consignes par tous,
- » L'internationalisation de notre politique en passant par la définition de lignes directrices et de fondamentaux Santé & Sécurité applicables à toutes les entités du Groupe.

3.2.3. Organisation

Pour la partie Santé & Sécurité des Personnes, la Direction Santé & Sécurité au Travail, rattachée à la Direction des Ressources Humaines, a pour principales missions :

- › D'établir et piloter la Politique au niveau Groupe notamment via la définition de lignes directrices en lien avec les opérationnels, l'identification et la coordination des programmes et des actions clés,
- › D'animer les réseaux HSE et médecine du travail des services autonomes via par exemple le partage des meilleures pratiques, la définition de procédures opérationnelles si nécessaire. Elle assure également une fonction de support réglementaire et technique pour l'ensemble des entités Pierre Fabre.

La Direction Santé & Sécurité au Travail prend également en charge des missions opérationnelles telles que :

- › Gestion des risques liés aux déplacements internationaux et à la mobilité internationale,
- › Alimentation des Cellules de veille risques psychosociaux (RPS),
- › Consolidation des diagnostics C2P (Compte Personnel de Prévention / ex-Pénibilité),
- › Accompagnement dans la gestion des dossiers d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Ces actions s'articulent principalement autour de cinq secteurs d'activité correspondant chacun à des problématiques communes ou à des axes d'amélioration partagés. Les responsabilités en matière de S&ST sont organisées au niveau des directeurs de site ou chefs d'établissement selon le principe des délégations de pouvoir en France. À l'international, les responsabilités sont portées par des General Managers de filiale et directeurs d'usine / centre de distribution. Les sites industriels, de logistique ou de R&D disposent d'un service HSE qui assure la déclinaison de la politique SSE Groupe. Les autres activités (Administratives et Commerciales) disposent d'un référent qui coordonne les actions en lien avec les Ressources Humaines.

3.2.4. Plan d'actions

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la pandémie COVID-19. Celle-ci a impacté les plans d'actions prévus et mobilisé de nombreuses ressources. Toutefois, certaines actions ont pu être menées afin de maintenir une continuité dans les démarches engagées les années précédentes.

Le 1^{er} axe d'actions vise à réduire les risques professionnels.

01 La sensibilisation au risque routier

Engagée en 2019, l'action de sensibilisation « En route vers la prévention » s'est poursuivie en 2020 à l'occasion d'une 2^e saison. De courtes vidéos sont ainsi proposées à l'ensemble des collaborateurs France sur la plateforme de formation mais aussi sur les écrans dynamiques des sites afin de toucher les collaborateurs sans PC professionnels. Une troisième campagne a été préparée pour l'année 2021. De plus, les visiteurs médicaux de PFMI ont également bénéficié d'une action de formation individualisée en conditions réelles en 2019 (organisé en petit groupe).

02 L'ergonomie

Certaines populations/métiers ont été identifiés comme plus exposés à ce type de facteurs de risque (pyramide des âges, nombre de manipulations...) et des actions sont menées afin de favoriser l'ergonomie au poste et d'alléger les facteurs de pénibilité (acquisition de matériels de manutention sur les sites industriels, actions de réduction du poids des colis pour les collaborateurs des Réseaux, intervention de kinésithérapeutes en lien avec les médecins du travail et personnel infirmier, actions d'éveil musculaire, ...). Sur l'année 2020, les actions déjà engagées ont été maintenues. Une communication « Télétravail, conseils et postures » a par exemple été construite par les Médecins du Travail et relayée à l'ensemble des collaborateurs.

03 La prévention des Risques Psychosociaux (RPS)

Suite à l'accord d'Entreprise signé en 2010, des cellules de veille rassemblent, sur chaque périmètre CSE, le Chef d'établissement, le RRH, le Médecin du Travail et personnel infirmier, la Responsable des Affaires Sociales ainsi qu'un représentant de la CSSCT élu en CSE. Ces cellules semestrielles consolident un bilan de la situation des risques psychosociaux collectifs. Afin d'accompagner le Plan de Transformation, le dispositif des Cellules de veille RPS a été renforcé en passant d'une fréquence semestrielle à trimestrielle. En complément, le plan de formation concernant les managers a débuté avec la mise en place d'une sensibilisation à ce risque et d'une action spécifique visant à aider les managers dans le contexte d'un recours au télétravail plus important.

04 La gestion des Accidents du Travail (AT)

En France, la révision de la procédure de gestion des Accidents du Travail et autres incidents a pu mettre l'accent sur le partage des retours d'expérience.

05 La maîtrise des risques chimiques

L'entreprise poursuit son action autour de la prévention du risque chimique. En effet, la manipulation d'agents chimiques représente une part significative de l'activité de ses sites. Depuis 2010, ce risque fait l'objet d'évaluations harmonisées sur chacun des sites français de R&D et industriels via une méthodologie partagée qui s'appuie sur les principes de la méthodologie INRS et un outil informatique commun (le logiciel PULSSE).

Le travail engagé autour de la prévention du risque chimique s'est poursuivi en 2020 mais la crise COVID-19 a perturbé/empêché la réalisation de certaines actions (notamment les mesurages des valeurs limites). Ont également été définies en 2020, les lignes directrices Monde qui ont aussi fait l'objet d'une évaluation de conformité sur les filiales concernées.

06 Un axe d'actions spécifique à l'année 2020 : la gestion de la crise COVID-19

Dès la fin du mois de janvier, l'émergence du virus SARS-CoV a conduit le Groupe à constituer une cellule de veille en lien avec la région Asie. La surveillance de l'évolution s'est accompagnée de restrictions de déplacements et de premières mesures dans les filiales touchées.

En février, la cellule de crise Groupe a été activée et le plan de continuité d'activité déclenché. Les premières actions ont consisté à approvisionner l'ensemble des sites en masques dans un contexte de forte demande internationale et à définir en parallèle, un socle homogène de mesures de prévention groupe, complété pour chaque activité par des mesures plus spécifiques. **Au fur et à mesure de l'évolution des connaissances sur le virus et des consignes gouvernementales données, ces mesures ont fait l'objet d'ajustements.** Face à la crise COVID-19, le Groupe s'est en premier lieu attaché à protéger l'ensemble de ses collaborateurs. Une attention particulière a été portée aux personnes présentant des facteurs de vulnérabilités face au virus mais aussi aux collaborateurs éloignés de leurs équipes par les confinements ou par le recours important au télétravail.

Parmi les mesures de prévention Groupe qui ont été mises en place, peuvent être citées :

- › **La définition de protocoles pour prendre en charge** des personnes symptomatiques sur site ou identifiées comme contact à risque,
- › **La promotion des gestes barrières** via l'approvisionnement des sites en masques, gels hydroalcooliques (à partir de la production en interne – usines de Soual (Tarn) / au Brésil), et autres matériels de désinfection mais aussi au travers de communications et d'affichages,
- › **L'adaptation de l'organisation du travail pour éviter la propagation du virus en agissant sur les déplacements / rassemblements de personnes et l'aménagement des locaux :** restriction/interdiction des déplacements internationaux et inter-sites, évolution des modalités de télétravail, renforcement des opérations de nettoyage quotidien, matérialisation de flux de circulation,
- › **Les actions visant à maintenir dans le temps un lien avec les collaborateurs :** alimentation en continu du site intranet du Groupe, accompagnement des collaborateurs par les équipes médico-sociales,
- › **Ou encore d'autres exemples d'adaptations spécifiques aux différentes activités :** adaptation des plannings des usines de production de manière à préserver la santé des collaborateurs en limitant leur présence physique sur site et dans le même temps focaliser la production sur les produits dits de première nécessité, aménagement des postes pour garantir les distances physiques.

En complément et durant la crise, un suivi hebdomadaire des cas parmi les collaborateurs (positifs, hospitalisés, cas-contacts) a été réalisé afin de suivre l'évolution de la situation globale. Un espace de partage documentaire à destination des filiales et établissements français a été mis en place et associés à des points d'avancement réguliers afin de transmettre les informations, recueillir les problématiques ou difficultés locales et partager les bonnes pratiques.

En conclusion : face à l'ampleur inédite de cette crise et la rapidité de ses évolutions, la mobilisation en interne de nombreuses énergies a permis de répondre de manière adaptée à la situation (Chefs d'établissement/DG filiales, fonction RH, fonction HSE, Médecine du Travail, Services Généraux, Achats, Affaires Sociales, les équipes Logistique, etc.).

Le 2^e enjeu en S&ST est le renforcement de la culture sécurité dans toutes les lignes managériales pour favoriser l'implication de chacun au travers d'échanges, de sensibilisations facilitant ainsi l'appropriation des règles, outils et consignes par tous.

01 Des actions liées au renforcement de la culture sécurité sont engagées

Le constat fait en 2018 concernant l'accidentologie en Industrie & Logistique a débouché sur un diagnostic de Culture Sécurité qui s'est achevé au début de l'année 2020. Il a confirmé la nécessité d'accroître la sensibilité et l'implication de tous sur les questions de santé & sécurité afin d'agir sur les comportements de chacun.

En 2021, cette action se traduira au sein de la Direction des Opérations, notamment par le développement de « safety tour » réalisés par les membres du Comité de Direction de la Business Unit, mais aussi par le renforcement des rituels ou échanges sécurité sur l'ensemble des autres sites. Pour les collaborateurs des réseaux, la diffusion des vidéos dans le cadre de la campagne « En route vers la prévention » sera accompagnée de Newsletters Santé & Sécurité qui seront complétées par des interventions du management à l'occasion des séminaires.

02 Une attention est portée au maintien et à la consolidation de nos fondamentaux S&ST

Par exemple, sur les sites administratifs (France et international), ceux-ci reposent sur la mise à jour du Document Unique, la réalisation d'Exercice d'Évacuation Incendie, les Formations Sécurité (accueil sécurité, sauveteurs secouristes du travail, manèvements extincteurs...) et des visites périodiques des locaux (maintenance/sécurité).

Et enfin le 3^e et dernier enjeu majeur est :

03 L'internationalisation de la politique.

La politique S&ST atteint aujourd'hui un certain niveau de maturité en France. Elle est construite autour des principes fondamentaux des systèmes de management. Le programme 123 Safety est ainsi engagé depuis 2018 pour la déployer en cohérence avec les risques des activités présentes dans les filiales et bureaux. Cinq procédures ont été élaborées à ce jour dans l'objectif de faire fonctionner le système et traiter les risques les plus importants en définissant les standards de l'entreprise. Une première procédure clarifie les rôles et responsabilités. Quatre autres traitent les risques principaux (incendie, routier, chimique, accident). Ce travail se poursuivra dans l'année 2021.

En parallèle, une première campagne d'évaluation a été menée entre novembre et décembre 2020 pour évaluer la conformité à ces exigences et permettre d'engager des actions de mise en conformité courant 2021. Cette dynamique sera renforcée avec une première campagne de revue de direction H&S. D'ores et déjà, des filiales ont mené des actions spécifiquement sur le risque routier en déployant les modules de sensibilisation « En route vers la prévention » mis à leur disposition.

3.2.5. Résultats

	UNITÉ	2018	2019	2020
Taux de gravité France	Unité	0,25	0,26	0,27
Taux de fréquence France	Unité	8,00	6,48	4,91
Taux de fréquence International	Unité	-	5,54	3,08
Taux de fréquence Groupe	Unité	-	6,35	4,07





Risques Sociétaux

4.1 : Achats responsables	p.42
4.2 : Sécurité produit	p.44
4.3 : Accessibilité des produits pour les patients et les consommateurs	p.46
4.4 : Éco-innovation	p.50
4.4 : Communication transparente	p.50

4.1. Achats responsables

Fort de son enracinement régional, le Groupe Pierre Fabre a toujours privilégié les entreprises locales dans ses achats et entretient des relations d'affaires durables avec un tissu d'entreprises de toutes tailles.



4.1.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre travaille avec un certain nombre de fournisseurs et de sous-traitants dont il doit s'assurer, au titre du devoir de vigilance, du respect des droits humains ou de l'absence de pollution environnementale par ces acteurs.

4.1.2. Politique

Aujourd'hui, l'engagement du Groupe Pierre Fabre dans les achats responsables a été formalisé au travers de sa charte éthique qui stipule que le Groupe attend de ses partenaires fournisseurs qu'ils adoptent un comportement éthique, en particulier en prohibant toute forme de corruption, active ou passive, directe ou indirecte et dans le domaine des droits de l'homme et des conditions de travail, par l'application des conventions internationales en vigueur.

En déclinaison de cette charte éthique, la charte achats du groupe, déployée depuis 2015 et qui fera l'objet d'une mise à jour en 2021, intègre les principes d'achats responsables au processus achats.

Le processus Achat encadre notamment le processus de sélection des fournisseurs et la mesure de la performance de ceux-ci, en intégrant notamment des critères RSE, en amont du

référencement, lors des appels d'offres, puis dans les cotations annuelles.

S'appuyant sur des critères de cotation fournisseurs RSE déjà en place pour les familles d'achats matières premières et actifs végétaux, ces critères ont été harmonisés et généralisés à l'ensemble des familles d'achats en 2017.

Les critères sectoriels sont des critères environnementaux, sociaux (Droits de l'homme), éthiques et de responsabilité vis-à-vis des fournisseurs.

Le niveau de pondération de ces critères RSE est défini par une cartographie indiquant le risque du secteur suivant une matrice Enjeux RSE/Enjeux financiers, ils vont généralement de 5 à 15 % du scoring global incluant la qualité, les coûts, les délais, l'innovation, l'organisation et la sécurité.

4.1.3. Organisation

La Direction Achats Groupe (France et filiales majeures) coordonne l'ensemble des achats du Groupe.

Les achats indirects (services généraux, énergie/déchets, marketing/communication, télécom, IT, R&D, prestations intellectuelles, parc automobile, ...) rapporte à la Direction Juridique et Financière du Groupe. Les achats directs (matières premières, articles de conditionnement, sous-traitance industrielle, etc.) sont quant à eux rattachés à la Direction des Opérations.

Néanmoins, la Direction Achats Groupe est responsable des référentiels achats, définit et déploie les processus achats pour l'ensemble du Groupe, y compris les règles et outils visant à promouvoir les achats responsables.

4.1.4. Plan d'actions

Le Groupe Pierre Fabre a acquis l'outil ECOVADIS qui se compose d'une plateforme qui couvre 198 secteurs d'activité et 155 pays. Les fournisseurs répondent à un questionnaire d'évaluation en fournissant des pièces justificatives, questionnaire qui repose sur les standards internationaux du développement durable, en particulier la Global Reporting Initiative, le Pacte Global des Nations Unies et la norme ISO 26000.

En 2019, le Groupe a mené un premier test sur une sélection de fournisseurs représentatifs pour chaque famille d'achats.

2020 a été l'année de déploiement de l'outil d'évaluation sur l'ensemble des familles d'achats et l'ensemble des fournisseurs, en priorisant les segments selon la cartographie d'analyse enjeux RSE / Enjeux financiers.

À la suite du déploiement de l'outil et à la massification des notes ECOVADIS, le Groupe est en mesure, lors de la sélection de fournisseurs pour ses appels d'offre, de limiter ses interrogations à ceux ayant intégré à minima un niveau supérieur à la moyenne de leur secteur sur les segments les plus risqués. Ainsi, le référencement des fournisseurs est amélioré tout en contribuant l'ambition de développement durable de ces derniers.

4.1.5. Résultats

Sur un panel de 100 fournisseurs, lors de la phase pilote lancée en Décembre 2019, 72 fournisseurs ont partagé leurs notes ou se sont vus évalués pour la première fois par ECOVADIS.

À fin 2020, la base comptabilise 219 fournisseurs cotés dans ECOVADIS. Le Chiffre d'affaires Achats réalisé avec ces 219 fournisseurs évalués sur ECOVADIS représente environ 35 % du chiffre d'affaires achats du groupe Pierre Fabre (achats directs et indirects confondus).

La note moyenne de ces fournisseurs est de 59/100 quand le benchmark du secteur fait apparaître des notes moyennes de 42,9/100.

4.2. Sécurité produit



4.2.1. Définition

Le droit à la santé des consommateurs est, pour le Groupe Pierre Fabre, une priorité absolue. Si des manquements en matière de qualité et de sécurité des produits venaient à être identifiés, cela pourrait entraîner des cas de cosmétovigilance ou pharmacovigilance.

4.2.2. Politique

Depuis 60 ans, le Groupe Pierre Fabre a pour vocation d'améliorer la santé et le bien-être des Hommes en mettant à disposition des professionnels de santé, des patients et des consommateurs, des produits et des services associés partout dans le monde. Sa priorité est de développer des actifs et des produits finis sûrs, bien tolérés et efficaces.

Les ambitions Qualité du Groupe Pierre Fabre sont alignées avec la stratégie globale du Groupe pour donner satisfaction aux partenaires de santé et aux patients-consommateurs. Le système de management de la qualité est basé sur les 7 principes de l'ISO 9001 (version 2015) et le respect des réglementations en vigueur.

C'est dans cet esprit que la Direction Qualité a construit une politique Qualité articulée autour de 4 axes :

- › Garantir un produit efficace et sûr afin de répondre aux attentes des clients, patients et consommateurs,
- › Anticiper les évolutions de l'environnement en faisant de la Qualité un caractère différenciant dans l'univers compétitif,
- › Rechercher l'efficacité par l'optimisation des processus,
- › Développer la culture Qualité comme un état d'esprit qui doit être incarné, partagé par chacun et fondé sur des valeurs de transparence, d'éthique et d'intégrité.

Les modalités de mise sur le marché des produits de santé diffèrent selon leur statut :



Médicament

Avant la mise sur le marché d'un médicament, sa qualité, sa sécurité et son efficacité sont évaluées par les autorités de santé, au niveau français (ANSM), au niveau européen (EMA) ou dans les autres pays internationaux (FDA aux Etats-Unis, MHRA au Royaume Uni, PMDA au Japon...). Cette évaluation se base sur un dossier complet comprenant des études relatives aux propriétés du/des principe(s) actif(s), des excipients et du produit fini ainsi qu'aux conditions de production et aux études pré-cliniques et cliniques. Si les éléments contenus dans ce dossier satisfont aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité, alors l'autorité de santé approuve la mise sur le marché du médicament au bénéfice des patients et des professionnels de santé.



Cosmétique

La Personne responsable doit s'assurer que l'usage des produits cosmétiques commercialisés est sûr pour la santé. Elle veille à ce que la sécurité soit évaluée sur la base d'informations fiables et pertinentes et que cette évaluation soit effectuée par une personne ayant les qualifications et l'expertise nécessaires. Ces informations sont formalisées dans le Dossier d'Information sur le Produit cosmétique (DIP), à disposition des autorités compétentes du pays où est commercialisé le produit (ANSM et DGCCRF en France par exemple).

Si le produit cosmétique présente un risque pour la santé humaine ou un effet indésirable grave, la Personne responsable assume son devoir de vigilance et le notifie sans délai auprès de l'ANSM. Elle en informe les réseaux de distribution et les patients-clients afin que les lots suspects soient retirés du marché.



Dispositif médical

La conformité du Dispositif Médical aux exigences essentielles de performance et de sécurité est un préalable indispensable afin d'obtenir le marquage CE (marquage qui atteste de la conformité aux « exigences essentielles » fixées dans les directives européennes) autorisant la commercialisation sur le territoire européen.



Compléments alimentaires

La mise sur le marché de compléments alimentaires nécessite une déclaration auprès de la DGCCRF. Les résultats des vérifications et contrôles de la sécurité de ces produits sont tenus à la disposition des autorités compétentes.

La Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur a notamment pour objectifs la maîtrise des risques relatifs aux dossiers réglementaires, la promotion du bon usage du médicament et l'amélioration de l'observance des patients

4.2.3. Organisation

Le Groupe Pierre Fabre est doté :

- › D'une Direction Qualité Groupe et de Directions Qualité décentralisées dans chaque métier de l'entreprise (entres autres R&D, Opérations regroupant Production et Distribution, Exploitation en France et dans les filiales, Systèmes d'information),
- › D'une Direction Médicale et Relation Patient / Consommateur (DMPC), des vigilances (pharmacovigilance, cosmétovigilance et matériovigilance) et de l'information scientifique des professionnels de santé,
- › D'une Direction des affaires réglementaires en charge de tous les aspects réglementaires des dossiers d'autorisation des produits.

4.2.4. Plan d'actions

Les plans d'actions des Directions Qualité émanent de l'analyse des résultats des différents dispositifs de surveillance et de mesures (audits, inspections, auto-inspections, indicateurs de performance...) qui permettent d'évaluer la performance du Système de Management de la Qualité.

Ces évaluations sont assurées au cours des revues de Direction, revues de processus et revues Qualité produits ainsi que dans les différents Comités Qualité (Groupe, Business Units / Business Partners, Métiers et Local) afin de :

- › Vérifier l'efficacité du Système de Management de la Qualité,
- › Vérifier la pertinence et l'efficacité des processus,
- › Détecter des opportunités d'amélioration,
- › Analyser les états d'avancement de la réalisation des objectifs Qualité.

La revue de Direction Qualité a lieu deux fois par an en Comité de Direction. Les revues Qualité produits ont lieu une fois par an par produit tout au long de l'année selon le planning établi.

Cette démarche Qualité globale contribue à la maîtrise des risques de défaut de sécurité tout au long de la vie des produits de santé :

- › En amont de la commercialisation, avant toute commercialisation d'un produit de santé, la DMPC assure par différents dossiers réglementaires que le produit répond aux exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité. Elle assure une veille réglementaire en France comme à l'international et anticipe les évolutions afin d'être en mesure d'assurer la conformité de tous les dossiers d'autorisation de produits.

› **Lors de la commercialisation**, le Pôle information médicale de la DMPC assure une réponse adaptée à chaque type de demande relative à un produit sur la base de données scientifiques sans cesse actualisées. Il veille également au bon usage et à l'usage raisonné des produits, contribuant ainsi à la maîtrise du risque de développement de comportements à risque liés à l'automédication et au mésusage d'un produit.

› **En cours de production**. Le management de la Qualité est assuré par la Direction de la Qualité. Une fois les lots libérés par les Pharmaciens responsables, ils sont commercialisés. Cette direction a en charge la qualité des produits commercialisés.

› **Vigilances post-commercialisation** (pharmacovigilance, cosmétovigilance et matériovigilance). La direction DMPC ainsi que les Pharmaciens responsables, les Pharmaciens délégués et les Personnes responsables ont le devoir déontologique et réglementaire de notifier à l'ANSM tout effet indésirable survenu lors de l'usage d'un produit de santé. Les collaborateurs du Groupe sont également invités à communiquer à la DMPC tout effet indésirable notifié par un professionnel de santé ou un patient-consommateur. Les professionnels de santé et les patients-consommateurs peuvent également notifier des effets indésirables directement auprès des autorités compétentes. Ce double système de vigilances, à la fois organisé par les autorités de santé et le Groupe Pierre Fabre, est la clé du système de maîtrise des accidents et crises liés aux produits de santé.

4.2.5. Résultats

	UNITÉ	2019	2020
Part de sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément réglementaire COSMOS	%	100 %	100 %

4.3. Accessibilité des produits pour les patients et consommateurs

Les ruptures d'approvisionnement de médicaments constituent une véritable préoccupation de santé publique. Depuis le début des années 2000, les professionnels de santé dans tous les pays notent une hausse importante du nombre de ruptures d'approvisionnement en médicaments. Celles-ci concernent aussi bien les pharmacies d'officine que les établissements de santé et tous les types de spécialités. Par ailleurs, l'accès aux médicaments reste un défi dans un grand nombre de pays émergents pour lesquels le prix des médicaments reste inabordable et également pour un grand nombre de patients en raison d'un système de santé dépourvu de système général d'assurance maladie.



4.3.1. Définition

Le Groupe Pierre Fabre s'engage à garantir la continuité des soins. Si les produits ne sont pas accessibles pour nos patients/consommateurs soit en raison de notre politique de prix, soit en raison de ruptures d'approvisionnement, cela pourrait remettre en cause cet engagement.

4.3.2. Politique

La politique déployée en matière d'accessibilité consiste à s'attaquer aux causes racines qui sont nombreuses et multifactorielles. Parmi les principales causes, on retrouve :

- › Les difficultés liées à la production (retard de production, incapacité de production en raison du manque de matières premières influant sur 17 % des ruptures selon l'ANSM ; défaut de qualité induisant la suspension de l'activité d'un établissement, fabricant ou exploitant, à la suite d'inspections, ...),
- › La mondialisation de la fabrication,
- › Le prix des médicaments.

Le Groupe Pierre Fabre a fait le choix d'une fabrication française, de favoriser le plus possible des approvisionnements en matières premières et actifs pharmaceutiques d'origine française et européenne, d'appliquer une politique de prix équitable et éthique et de déployer une politique qualité

basée sur les principes de la norme ISO 9001 (comme présenté dans le chapitre 4.2.).

L'accès au traitement pour un patient est une priorité pour le groupe d'autant plus dans le cas de produits d'intérêt thérapeutique majeur. Le Groupe a mis en œuvre une démarche structurée, procédurée, pragmatique et fonctionnelle pour piloter ces activités clés pour les médecins et les patients.

Les structures Supply Chain et Direction Pharmaceutique organisent une planification différenciée et un protocole de communication avec les autorités de tutelle pour prévenir et gérer les ruptures et risques de rupture.

4.3.3. Organisation

Le Groupe Pierre Fabre est doté :

- › D'une équipe « Market access » qui prend en charge la préparation et le pilotage des négociations avec les payeurs des différents pays. Cette équipe est épaulée dans chacune des filiales importantes par un ou deux collaborateurs en charge de ce sujet,
- › D'une équipe Supply Chain en charge du pilotage des activités de planification et de mise à disposition des produits finis.

4.3.4. Plan d'actions

4.3.4.1. Accessibilité prix

Concernant la fixation des prix des médicaments du Groupe, le service Market access s'adapte au contexte de chaque pays. En effet, un médicament est un objet économique diversement régulé selon les pays. Alors que l'autorisation de mise sur le marché (AMM) est attribuée au niveau européen par une décision relevant de l'Agence Européenne du Médicament (EMA), la décision de remboursement (c'est à dire de prise en charge par la collectivité du coût du médicament) ainsi que son prix sont négociés dans chaque pays selon des règles et des procédures spécifiques.

La négociation est précédée d'une évaluation du bénéfice additionnel du médicament ou de son rapport coût / efficacité. Ces négociations peuvent être formelles et centralisées au niveau national (comme en France et plus généralement en Europe), ou informelles et décentralisées (comme aux États-Unis dans le cadre de négociations avec les assureurs).

La fixation du prix prend en compte :

- › Des critères éthiques afin de garantir l'accessibilité au plus grand nombre, tout en préservant la soutenabilité budgétaire des systèmes de santé,
- › Les coûts de recherche et développement pour financer l'innovation et les investissements futurs,
- › La nécessité de prix faciaux relativement comparables entre pays afin d'éviter le risque d'exportations parallèles qui se multiplie quand les différences de prix sont trop importantes d'un pays à l'autre et qui peuvent mettre en danger l'approvisionnement en médicaments d'un pays si les quantités nécessaires aux patients de ce pays sont exportées vers des marchés plus lucratifs.

4.3.4.2. Accessibilité produits

Concernant la sécurisation des approvisionnements du Groupe Pierre Fabre, elle est garantie par une volonté de maintenir la majorité de la production industrielle de médicament en France et de favoriser l'origine géographique des actifs au plus près des usines de fabrication. Ainsi, seulement 3,2 % des spécialités pharmaceutiques du Groupe contiennent un actif en provenance de Chine et celui-ci est son propre fournisseur d'actifs pour plusieurs de ses médicaments en oncologie (Navelbine, Javlor), urologie (Permixon), santé féminine (Cyclo 3) ou Système Nerveux Central (Tanganil). Au total, près de 36 % des revenus de l'activité Médicament proviennent d'actifs produits par le Groupe (principalement à Gaillac dans le Tarn).

Les produits dits d'intérêt thérapeutique majeur sont gérés au travers de plans de gestion de pénurie qui précisent les différentes étapes de sourcing des composants et de fabrication du produit. Une analyse des risques sur chaque étape de la supply chain permet de dimensionner les sécurités associées et de caler la fréquence des rituels (journaliers, hebdomadaires, mensuels) suivis par les équipes planification.

Les actions mises en œuvre passent par la sécurisation des sources d'approvisionnement (double sourcing, stocks de sécurité chez les fournisseurs, dans les usines, intégration verticale pour les principes actifs...), la flexibilité des sites de production, les flux de distribution multi-canaux.

Le système d'escalade identifiant les éventuelles déviations au plus tôt permet d'avoir le bon niveau d'anticipation et de réaction pour assurer la mitigation du risque de rupture. Cette démarche permet de couvrir l'essentiel des aléas rencontrés (hors pandémie).

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les ressources du Groupe ont été concentrées sur les produits de première nécessité (produits d'intérêt thérapeutique majeur ainsi que sur les produits traitant des pathologies chroniques) afin d'en garantir l'accès.

4.4. Éco-innovation



4.4.1. Définition

La croissance du Groupe est dépendante de sa capacité à s'adapter dans un contexte d'évolutions technologiques et réglementaires, de pression environnementale et de rupture dans les modes de consommation. Des difficultés à innover pour répondre à ces évolutions pourraient impacter la place de leader du Groupe sur certains segments d'activités et par conséquent faire peser un risque sur sa croissance et son business.

4.4.2. Politique

Tout au long du cycle de vie des produits, des achats de matières premières à leur mise sur le marché et leur utilisation en passant par la production, le Groupe Pierre Fabre vise à diminuer ses impacts sur l'environnement.

Pour cela, l'entreprise mène des projets d'écoconception qui font appel à de nouveaux matériaux, de nouveaux modes de fabrication, des formes galéniques originales visant à réduire l'empreinte environnementale de ses produits par rapport aux produits précédents ou aux offres alternatives sur le marché.

Les 5 axes de travail engagés sont :

- › L'impact écologique des formules,
- › La naturalité des formules,
- › L'éco-extraction des actifs,
- › La réduction des ingrédients ou « le juste nécessaire »,
- › L'écoconception des packagings.

4.4.3. Organisation

Pour répondre à ces enjeux, le Groupe Pierre Fabre s'appuie sur les feuilles de route RSE élaborées par la Direction Green Mission Pierre Fabre et déclinées par la suite en feuilles de route par métier :

- › Le Pôle Sourcing & Développement Actifs Végétaux au sein de Green Mission Pierre Fabre intègre, dans ses travaux de recherche et développement d'actifs végétaux, des objectifs de naturalité en appliquant les principes de la chimie verte,
- › La Direction des Opérations s'appuie sur le service développement packaging, les directions de sites industriels et les services HSE pour la déclinaison opérationnelle des feuilles de route, en particulier sur les axes chimie verte et écoconception des packagings,
- › La Direction Recherche & Développement est plus particulièrement en charge des feuilles de route sur la naturalité des formules, la réduction du nombre d'ingrédients et l'impact écologique des formules.

4.4.4. Plan d'actions

4.4.4.1. Impact écologique des formules

Le Groupe Pierre Fabre travaille depuis 2008 à une amélioration de la biodégradabilité de ses formules rincées (shampoings, masques pour cheveux...) en se basant sur le premier critère de l'Ecolabel Européen (le Volume Critique de Dilution) pour orienter le choix de ses ingrédients. Le pourcentage réel de biodégradabilité de ses formules est ensuite mesuré avec le test OCDE 301b (norme internationale). La biodégradabilité de toute nouvelle formule mise sur le marché est mesurée avec pour objectif d'obtenir 100 % des formules rincées biodégradables. L'entreprise s'appuie sur de nombreux travaux scientifiques de l'observatoire océanologique de Banyuls sur mer ayant donné lieu à plusieurs publications (« Scientific Reports » de Nature « Toxics » de la plateforme Molecular Diversity Preservation International, « STOTEN » Science of the Total Environment, ...) sur l'impact des filtres solaires sur des organismes représentatifs de la biodiversité marine. Ces travaux orientent dans le choix des filtres solaires afin de garantir l'absence d'impact sur les milieux marins. Ainsi, les marques AVENE, A-DERMA, Klorane, DARROW bénéficient d'un système de protection solaire comprenant uniquement 4 filtres dont l'innocuité sur l'écosystème marin intégrant les coraux a été démontrée.

Enfin, le Groupe Pierre Fabre travaille sur des formules solides permettant de réduire considérablement le packaging des produits. On peut noter en 2020, le lancement du shampoing masque Klorane à la poudre d'ortie Bio et à l'argile.

4.4.4.2. Naturalité

La naturalité des formules est une attente forte des consommateurs pour les produits cosmétiques. Elle permet notamment de substituer des matières

d'origine pétrochimique (issues des énergies fossiles) par leurs équivalents naturels (issus de matières renouvelables) si les conditions de collecte ou de culture répondent à des pratiques respectant la biodiversité. Pour déterminer la naturalité des formules, l'entreprise réalise une analyse de naturalité des matières premières qui la compose à l'aide d'un référentiel reconnu à l'international (norme ISO 16128).

Pour connaître la naturalité d'un ingrédient, 2 étapes sont suivies, selon la norme ISO 16128 :

- 1 Identification de la ressource et de son origine,
- 2 Vérification du procédé de fabrication (toutes les étapes de production de l'ingrédient sont analysées)

Grace à ce travail, une analyse approfondie du portefeuille de matières premières a permis d'identifier les matières naturelles et non naturelles de façon à donner cette information aux formulateurs et élaborer un plan d'actions de naturalité de son portefeuille de matières premières.

À noter que 65 % du chiffre d'affaires du Groupe reposent sur des produits dont l'actif est issu de la Nature (Eau Thermale Avène ou actifs végétaux) et 39 % si l'on se focalise sur les actifs végétaux.

4.4.4.3. L'éco-extraction des actifs végétaux

Le Groupe s'est fixé comme ambition de transférer à l'industrie 4 nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits par an.

Pour cela, Green Mission Pierre Fabre travaille sur les 3 axes suivants :

- › Le choix de la matière première végétale avec l'identification de propriétés d'intérêt dans une plante ou une partie de plante peu connue ou, au contraire, la mise en évidence de nouvelles propriétés thérapeutiques ou cosmétiques d'une plante déjà largement utilisée,
- › La recherche agronomique, les techniques agricoles mises en œuvre, la valorisation des co-produits agricoles existants,
- › Le choix des procédés de fabrication de l'actif, permettant l'extraction des composés naturels d'intérêt dans une plante avec la recherche d'alternatives aux solvants pétrochimiques et de technologies d'extraction et de purification vertes. En 2020, 88 % des actifs végétaux du Groupe sont produits à partir de solvants verts ou sans solvant.

Pour chacune de ces étapes, la recherche de ressources renouvelables, la préservation de la biodiversité, l'identification de technologies vertes, peu énergivores et respectueuses de l'environnement constituent un moteur de l'innovation. Nous pouvons citer, par exemple : la culture cellulaire végétale pour les plantes menacées ou dont la collecte a un fort impact sur les ressources, l'optimisation de la production lors des étapes d'industrialisation pour réduire son impact environnemental (sélection du matériel le plus adapté, réduction de la consommation d'énergie, recyclage des déchets...), les fluides supercritiques, l'extraction mécanique comme la technologie brevetée Green Native Expression.



4.5. Communication Transparente



4.5.1. Définition

Le Groupe anticipe que les choix de consommation pourraient être influencés de manière croissante par la présence de substances controversées et l'impact environnemental de l'utilisation des produits tout comme l'impact de leur fabrication. Le risque pour Pierre Fabre est de ne pas être transparent sur la composition et l'impact de ses produits vis-à-vis des consommateurs et donc d'être potentiellement perçu comme une entreprise qui ne prendrait pas en compte ces problématiques dans sa stratégie.

4.5.2. Politique

Les engagements en matière de RSE et développement durable sont portés depuis 2019 par la nouvelle entité Green Mission Pierre Fabre. Cette entité est directement rattachée à la Direction Générale.

L'année 2019 a été consacrée à la refonte de la politique RSE en cohérence avec cette nouvelle entité intégrant la Naturalité et l'Eco-socio-responsabilité en transversal Groupe. Dès lors, la nouvelle politique rédigée tient compte de spécificités de l'ISO 26000 et du modèle de management de la qualité EFQM.

En ce qui concerne les activités dermo-cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a toujours eu à cœur de proposer une dermo-cosmétique utile et raisonnée, fondée sur la science médicale et pharmaceutique, la naturalité et l'éthique. Pour clarifier cette vision et l'inscrire dans un processus d'amélioration continue qui s'adapte aux attentes des consommateurs et patients, l'entreprise l'a formalisée sous la forme d'une démarche appelée « Conscious care ». Le choix de ce nom repose sur le cœur de la mission du Groupe, qui est le « care » - l'attention portée à l'autre - au travers d'une dermo-cosmétique d'avenir, de confiance et de proximité qui œuvre en conscience vis à vis de tout son écosystème.

Concrètement, les produits Conscious Care sont conçus sur la base de 9 critères d'exigence : des formulations sans substance controversée, pas d'ingrédient inutile, une transparence sur

le rôle de chaque composant de la formule, la minimisation de l'impact sur l'environnement (au moment de la fabrication mais aussi sur la fin de vie du produit), un sourcing durable et tracé, avec la favorisation de l'approvisionnement local, la naturalité encouragée, la tolérance et l'efficacité démontrées, et l'éco-conception des packagings.

Au-delà de la conception stricto sensu des produits, il est également très important pour les marques du Groupe de prendre des engagements écologiques ou sociaux (comme par exemple le programme Skin Protect Ocean respect ou les actions de la Klorane Botanical Foundation).

La démarche Conscious Care s'appuie sur des preuves objectivées par une task force interne dédiée à la transparence : à date, plus de 500 données ont déjà été qualifiées pour les marques Eau Thermale AVENE, A-DERMA, DUCRAY, RENE FURTERER, KLORANE et pour la division Oral Care.

Cette démarche va par définition s'enrichir au fur et à mesure des différents lancements Dermo-Cosmétiques et Personnel Care.

4.4.4.4. Réduction du nombre d'ingrédients ou « juste nécessaire »

S'adressant aux peaux les plus sensibles, Pierre Fabre a toujours cherché à limiter le nombre d'ingrédients dans ses formules. Ainsi, les soins COSMETIQUE STERILE ont permis de supprimer totalement de leur formule les conservateurs ne participant pas à l'efficacité de cette dernière pour se focaliser sur les actifs essentiels à la peau. Cette technologie est aujourd'hui déployée sur les gammes AVENE, A-DERMA et DUCRAY.

Un travail important a également été mené pour diminuer la quantité de filtres solaires et supprimer les silicones dans les gammes solaires des marques AVENE et A-DERMA. Ce travail a été salué par l'obtention des prix 2018 du Marketing Responsable et de l'Excellence Marketing décernés par l'ADETEM¹ pour la campagne solaire Eau Thermale Avène « Skin Protect Ocean Respect ».

4.4.4.5. Éco-conception des packagings

La stratégie d'éco-conception des packagings est travaillée avec les marques, la Direction Packaging et la Direction Green Mission Pierre Fabre. Elle

est validée par la Direction Générale et discutée tous les 6 mois. Les axes de travail sont développés dans le chapitre 2.1.4.1.

4.4.5. Résultats

	UNITÉ	2018	2019	2020
Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal	%	38	41	39
Part du chiffre d'affaires liée à la nature	%	70	71	65
Part des nouveaux actifs végétaux commercialisés produits sans solvant ou avec des solvants verts	%	50	67	90
Part des actifs végétaux produits sans solvant ou avec des solvants verts (eau, éthanol ou CO₂ supercritique) / l'intégralité des actifs végétaux	%	84	85	88
Nombre de nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits		5	7	8

¹ ADETEM : Association nationale des professionnels du marketing



4.5.3. Plan d'actions

Cette nouvelle politique « Naturalité et Éco-Socio-Responsabilité » Green Mission Pierre Fabre, déclinée pour la Business Unit Dermo-Cosmétique Personal Care sous la forme de la démarche Conscious Care, considère les attentes des consommateurs au travers de plusieurs de ses feuilles de route (stratégie carbone, consommation d'eau et d'énergie, production de déchets et impact des produits sont abordées dans le chapitre 2.).

Quant au sujet des substances controversées, polémique née de l'inquiétude des consommateurs sur la composition des produits qu'ils utilisent et sur le risque supposé de certains ingrédients présents dans la composition des médicaments et produits cosmétiques, le Groupe Pierre Fabre a décidé d'aller au-delà du simple respect des réglementations en mettant en œuvre un suivi des signaux faibles sociaux, environnementaux et sociétaux à l'aide d'un outil permettant à toutes les fonctions du Groupe (R&D, Marketing, Qualité, Industrie, etc.) d'appréhender ces signaux clés et de développer une réponse globale (reformulation, stratégie de développement, nouvelle offre...).

Cette veille active permet au Groupe de qualifier et quantifier les signaux faibles (portant sur les ingrédients, les substances controversées, les enjeux sociétaux...) dans le monde entier au travers de plus de 500 000 sources (blogs, forums, médias sociaux, influenceurs) et ainsi d'apprécier le risque auquel le Groupe est exposé.

Chaque ingrédient reçoit ainsi une « note sociétale » qui, additionnée à d'autres critères avec l'application de critères de pondération (classification de la matière, études toxicologiques, réglementation en vigueur et à venir...), permet à un comité décisionnel, composé des directions R&D, Toxicologie, Green Mission Pierre Fabre, Achats et Services Études et Prospective, de hiérarchiser ces ingrédients selon plusieurs paramètres et d'élaborer une politique adéquate de substitution afin de répondre à ces inquiétudes.

Enfin, la réponse la plus aboutie du Groupe à cette attente sociétale reste la cosmétique stérile qui permet de garantir des formules contenant uniquement des actifs ingrédients essentiels sans aucun conservateur et avec une formule sûre et efficace pendant toute la durée d'utilisation.

Ainsi des produits comme Exoméga d'A-DERMA et Xeracalm AD d'AVENE, destinés aux peaux les plus fragiles, abîmées et malades, sont des produits de cosmétique stérile.

Enfin, pour une totale transparence sur les engagements RSE portés directement par ses produits, le Groupe Pierre Fabre a développé le GREEN IMPACT INDEX permettant de mesurer la performance RSE d'un produit, d'en améliorer le profil et de donner une information concrète sur les actions environnementales et sociales inhérentes à chaque produit Pierre Fabre.

En 2020, le Groupe a consolidé la méthode avec les spécifications détaillées des données et des règles de calcul de l'index.

La méthode de cotation prend en compte :

- › 4 critères environnementaux pour 2/3 de la note tels que l'écoconception de l'emballage, le profil environnemental de la formule, l'impact environnemental de la fabrication du produit et la localisation des fournisseurs de matières premières.
- › 1 critère d'engagement sociétal pour 1/3 de la note tel que l'engagement social et/ou environnemental porté par le produit (ou la marque), la fabrication dans une usine française ou encore les certifications commerce équitable, Cosmos organic ou natural. Cette cotation est ramenée sur 20 pour l'obtention d'une note globale ensuite convertie en A, B, C ou D.

Ce système d'information centralisé et transversal Groupe présente une double vocation :

- › Une aide à la décision pour les projets d'innovation internes au Groupe, une évaluation continue du portefeuille pour améliorer l'éco-socio-conception. Il apporte des preuves concrètes des engagements du Groupe, accessibles en « 1 clic » par les marques pour valorisation auprès du grand public ;
- › Un accompagnement du consommateur en externe (information donnée sur la durabilité des produits, guide dans la décision d'achat, atout différenciant par rapport à la concurrence).



Les résultats RSE du Groupe Pierre Fabre

5.1 : Les indicateurs RSE

p.54

5.2 : Méthodologie de reporting des indicateurs RSE

p.58

5.1. Les indicateurs RSE

		2019	2020	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
2. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX					
2.1 Changement climatique					
Émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1&2)	19,3	18,9	17,2	Milliers de TeqCO ₂	Sites français Sites industriels internationaux
Part de diminution des émissions de CO ₂ liées à la consommation d'énergie par rapport à 2015	- 4,7	- 6,7	- 15,1	%	
2.2 Impact environnemental de la production					
<i>Énergie</i>					
Consommation totale d'énergie	190	185	171	Gwhcf	Sites français Sites industriels internationaux
Part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique	5,1	5,7	5,3	%	
<i>Eau</i>					
Prélèvement d'eau de ville	373	341	314	Milliers de m ³	Sites français hors sites administratifs Sites industriels internationaux
Prélèvement d'eau de rivière	53	43	42	Milliers de m ³	
Prélèvement d'eau de forage	272	259	245	Milliers de m ³	
Prélèvement total d'eau	698	643	601	Milliers de m ³	
<i>Déchets</i>					
Quantités de déchets non dangereux	10,2	9,8	8,5	Milliers de tonnes	Sites français hors sites administratifs Sites industriels internationaux
Part de déchets non dangereux valorisés	97	96	96	%	
Quantité de déchets dangereux	7,4	7,2	6,6	Milliers de tonnes	
Part de déchets dangereux valorisés	48	53	50	%	
Quantité totale de déchets produits	17,6	17	15,1	Milliers de tonnes	
Part de déchets produits valorisés	76	78	76	%	
Part de diminution de production des déchets par rapport à 2018					

		2019	2020	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
3. RISQUES SOCIAUX					
3.1 Diversité, gestion des compétences et des talents					
<i>Effectifs</i>					
Effectif total	11 236	10 872	10 081	%	Groupe
Part des salariés en France	56,4	55,9	55,5	%	France
Part des salariés à l'international	43,6	44,1	44,5	%	International
- dont en Afrique / Moyen-Orient	3,6	5	5,2	%	Afrique / Moyent-Orient
- dont aux Amériques	10,3	10,2	8,9	%	Amériques
- dont en Asie / Océanie	7,7	6,4	6,1	%	Asie / Océanie
- dont en Europe (hors France)	22	22,5	24,3	%	Europe (hors France)
<i>Formation</i>					
Nombre de salariés formés	5 559	6 191	5 357	Nombre	France
Nombre d'heures de formation	175 122	103 422	92 391	Nombre	
Part des collaborateurs formés (présents au 31/12)	-	96	87	%	
<i>Part de femmes au sein des instances dirigeantes</i>					
Part de femmes au sein du Conseil d'Administration	42,8	38,9	38,9	%	Groupe
Part de femmes au sein du Comité de Direction	12,5	28,5	28,5	%	
Part de femmes au sein des Comités Exécutifs des branches d'activités du Groupe	33,3	34,1	35,1	%	
<i>Taux d'insertion de travailleurs handicapés</i>					
Taux d'insertion de travailleurs handicapés	7,14	7,22	-	%	
3.2 Santé et sécurité des collaborateurs					
Taux de gravité France	0,25	0,26	0,27		France
Taux de fréquence France	8	6,48	4,91		France
Taux de fréquence International		5,54	3,08		International
Taux de fréquence Groupe		6,32	4,07		Groupe

		2019	2020	UNITÉ	PÉRIMÈTRE
4. RISQUES SOCIÉTAUX					
4.2 Sécurité Produit					
"Part des sites de production et de distribution certifiés selon un référentiel ISO 9001, ISO 13485, GMP, GDP ou agrément réglementaire COSMOS"	-	100	100	%	Groupe
4.4 Éco-innovation					
Part du chiffre d'affaires liée à un actif végétal	38	41	39	%	Groupe
Part du chiffre d'affaires liée à la nature	70	71	65	%	
Part des nouveaux actifs végétaux commercialisés sans solvant ou avec des solvants verts	50	67	90	%	
"Part des actifs végétaux produits sans solvant ou avec des solvants verts (eau, éthanol ou CO2 supercritique) / l'intégralité des actifs végétaux"	84	85	88	%	
Nombre de nouveaux actifs végétaux bio ou éco-extraits	5	7	8	%	

5.2. Méthodologie de reporting des indicateurs RSE



Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe Pierre Fabre considère que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, ainsi que du respect du bien-être animal ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.

Les indicateurs sont décrits dans deux protocoles de reporting détaillés : le protocole social établi par la Direction des Ressources Humaines et le protocole environnemental établi par la Direction Green Mission Pierre Fabre. Ces protocoles, à la disposition des responsables de collecte, précisent :

les périmètres spatio-temporels, la définition des indicateurs, le mode de recueil des indicateurs et le calcul des indicateurs.

La période de référence : La période de référence du reporting pour l'année 2020 couvre le périmètre temporel du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le périmètre spatial de reporting : Pour chaque indicateur le périmètre spatial de reporting est précisé dans les deux tableaux d'indicateurs présents dans ce rapport.

Les outils de reporting : Les données sont remontées et consolidées au travers de plusieurs systèmes de collecte.

5.2.1. Les données environnementales

La majorité des données relatives aux indicateurs environnementaux est collectée grâce à un outil informatique de reporting (Tennaxia Reporting). Ce logiciel de reporting RSE permet la collecte, le pilotage de la collecte, la fiabilisation, la consolidation et l'analyse des données.

En amont de la saisie des indicateurs dans l'outil :

- Les consommations d'énergie et les prélèvements d'eau sont collectés soit à partir de relevés de compteurs, soit à partir de factures
- Les déchets sont suivis en France dans un outil informatique (Tennaxia Déchets). Cet outil permet de consolider annuellement des indicateurs de pilotage (tonnage, taux de valorisation). À l'international, les données sont collectées via des tableaux de suivi.

Les données sur les actifs végétaux sont consolidées à l'aide de deux tableaux de suivi interne :

- Un avec entrée par plante/produit,
- Un avec entrée par processus implémenté à partir des données des fiches processus renseignées par chaque pilote de processus une fois par an.

Précisions sur les facteurs d'émissions pris en compte pour le calcul des émissions Carbone :

Les facteurs d'émissions (FE) sont issus de la Base Carbone® de l'ADEME :

- Pour l'électricité : Pour les sites français, il correspond à la moyenne nationale française de l'électricité consommée lors de l'année N (FE : « Électricité - Année N - mix moyen - consommation »). Pour les sites internationaux, il correspond à la moyenne nationale du pays concerné fourni par l'IAE. Les données 2019 et 2020 n'étant à ce jour pas encore disponibles, la valeur de l'année 2018 a été utilisée pour le calcul.
- Pour la biomasse, le FE correspond à la moyenne nationale française (FE : « Plaquettes forestières - 25% d'humidité ») à 0,0132 kgCO₂e/kWhPCI ;
- Pour le gaz, le fioul et le propane, les FE correspondent à la moyenne nationale française pour les sites français et à une moyenne européenne pour les sites à l'international :
 - « Gaz naturel - 2015 - mix moyen - consommation » à 0,187 kgCO₂e/kWhPCI pour la France et « Gaz naturel » à 0,205 kgCO₂e/kWhPCI pour l'international
 - « Fioul domestique » à 0,272 kgCO₂e/kWhPCI pour la France et 0,266 kgCO₂e/kWhPCI pour l'international
 - « Propane - inclus maritime » à 0,233 kgCO₂e/kWhPCI pour la France et 0,23 kgCO₂e/kWhPCI pour l'international ;
- Pour le GPL, le FE correspond à la moyenne nationale française pour la France et l'International (FE : « GPL pour véhicule routier ») à 0,233 kgCO₂e/kWhPCI).

5.2.2. Les données sociales

Indicateurs sociaux

Les données relatives aux indicateurs sociaux France et International sont collectées sur les périmètres France et international par deux systèmes d'information distincts.

Indicateurs SST

Les indicateurs Santé & Sécurité du périmètre France sont consolidés à l'aide d'un logiciel de déclaration et de gestion des accidents du travail (nombre d'accidents du travail, nombre de jours d'arrêt de travail associés à ces accidents, heures travaillées et calcul des taux de fréquence et de gravité).

Le taux de fréquence sur le périmètre global de l'entreprise et le taux de gravité France sont calculés à partir :

- Des données consolidées à partir d'un questionnaire mensuel envoyé aux filiales (nombre d'accidents du travail et jours d'arrêt de travail associés à ces accidents)
- Et des heures travaillées (obtenues à partir des effectifs et de la moyenne d'heures travaillées annuelles par travailleur du pays).

Indicateurs de formation

La méthodologie de comptabilisation du nombre d'heures de formation et du nombre de collaborateurs formés est adaptée à chaque type de formation :

- Listes d'emargement pour les formations en présentiel, que ce soit pour des formations dispensées en interne ou en externe
- Suivi par l'outil de Learning Management System pour les formations dispensées sur la plateforme de formation à distance du Groupe (classes virtuelles, e-learning).

Rapport de l'organisme tiers indépendant

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion (avis sur la conformité et la sincérité de la déclaration)



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Pierre Fabre S.A.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

N.A.S. le Capital Vantage
217 707 267 R.C.S. Reims
Siège des ports, Capitalis exerce au 10860
de l'Éclaire de la Roche Paris, 10, 5, France
Siège social : 11, parvis des Capucins - 92449 Courcouronnes - Paris - La Défense 1



Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques : Gouvernance responsable, Achats responsables, Risque industriel, Accessibilité produits pour les patients et consommateurs, Panne dans l'innovation, Communication transparente vis-à-vis des consommateurs, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : les sites de Aignan, Cahors et Avène et la filiale Pierre Fabre Mexique ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 7 % et 11 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (7 % des effectifs, 11 % des consommations d'énergie) ;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.



- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques : Gouvernance responsable, Achats responsables, Risque industriel, Accessibilité produits pour les patients et consommateurs, Panne dans l'innovation, Communication transparente vis-à-vis des consommateurs, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : les sites de Aignan, Cahors et Avène et la filiale Pierre Fabre Mexique ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 7 % et 11 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (7 % des effectifs, 11 % des consommations d'énergie) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et avril 2020 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.



Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions Ethique, Achats, Green Mission, R&D, Santé et Sécurité, Actifs végétaux et Ressources Humaines.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Comme indiqué au chapitre « Diversité, gestion des compétences et des talents », la quasi-totalité des indicateurs sociaux publiés couvre le périmètre France, représentant 56 % des effectifs consolidés.

Paris-La Défense, le 27 avril 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Jean-François Bélorgey
Associé

Philippe Aubain
Directeur Associé, Développement Durable



Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>L'effectif total.</p> <p>Le taux d'insertion de travailleurs handicapés.</p> <p>La part de femmes au sein du conseil d'administration.</p> <p>La part de femmes au sein du comité de direction groupe.</p> <p>La part de femmes au sein des comités exécutifs des branches d'activités du groupe.</p> <p>Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (France).</p> <p>Le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (France).</p> <p>L'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt (International).</p> <p>Le nombre total d'heures de formation.</p> <p>Le nombre de salariés formés.</p>	<p>Le développement des compétences.</p> <p>La sécurité et l'intégrité du personnel.</p> <p>La lutte contre les discriminations.</p>
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>La consommation totale d'énergie.</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).</p> <p>La part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique.</p> <p>La consommation totale d'eau.</p> <p>Le flux de DCO.</p> <p>La quantité totale de déchets produits et valorisés.</p> <p>Le nombre de non-conformités par inspection environnementale.</p> <p>Le nombre de certifications ISO 14001.</p> <p>La part du chiffre d'affaires liée à un extrait végétal.</p> <p>La part des nouveaux extraits commercialisés produits sans solvants ou avec des solvants verts.</p> <p>La part des extraits fabriqués sans solvants ou avec des solvants verts sur l'intégralité des extraits.</p>	<p>Les mesures de prévention des risques de non-conformité environnementale et des risques de pollution.</p> <p>Les actions menées pour limiter les dommages environnementaux liés à la fabrication ou à l'usage des produits.</p> <p>Les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.</p> <p>Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets.</p> <p>Les actions de conservation et de préservation de la nature.</p>
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>La part d'alertes traitées sur le nombre d'alertes reçues par la Direction Ethique.</p> <p>Le nombre de fournisseurs évalués par ECOVADIS.</p>	<p>Les mesures prises en matière d'éthique et d'intégrité dans la conduite des affaires.</p> <p>Les mesures prises en matière de qualité et de sécurité des produits (pharmacovigilance et cosmétovigilance).</p> <p>La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale.</p>

